

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026
PAR RIO TINTO ALCAN INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 mai 2017 à 19 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 MAI 2017

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

MME MONIQUE LABERGE 4
MME DIANE DIONNE..... 8
M. GÉRALD O'BOMSAWIN..... 14,99
M. LUC GIBBONS..... 26
M. GERRY DESMEULES 29
MME HÉLÈNE BOIVIN 33
M. TOMMY TREMBLAY..... 37
M. MICHEL POTVIN 40
M. MARC ARCHER..... 47
M. GUY LAROUCHE 54
M. CLAUDE DUCHESNE 62
M. ÉRIC SCULLION..... 64
M. MAXIM BELLEY 70
M. PATRICK PLOURDE LAVOIE 74
M. DOMINIC ST-PIERRE 85
M. JEAN-YVES GAUDREULT 93

SÉANCE AJOURNÉE 11 MAI 2017 À 13 H

**SÉANCE DE LA SOIRÉE
DU 10 MAI 2017**

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, nous allons débiter la séance de ce soir. Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le *Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026* par Rio Tinto Alcan incorporé.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques.

15

Avant de laisser la parole aux participants, donc, ceux qui se sont inscrits au registre, je veux faire une petite vérification auprès du promoteur et des personnes-ressources. Donc, du côté du promoteur, est-ce que vous avez des éléments d'informations à nous communiquer ce soir. Monsieur Gauthier?

20

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

25 Oui, Monsieur le Président, merci. On a, tel que convenu lors de la séance de l'après-midi, on a déposé à la commission la capsule sur le suivi du poisson fourrage; la carte sur les secteurs d'intervention du Programme de stabilisation des berges; la capsule sur l'arpentage annuel des plages; la capsule sur le bilan énergétique 2002-2015; la capsule sur la participation du milieu; celle sur le niveau du Lac Saint-Jean des derniers 25 ans avec et sans aménagement hydraulique, ainsi qu'une image sur l'Île Bouliane.

30 En ce qui a trait aux réponses à fournir, elles demandent un peu plus de préparation. Donc, nous allons vous revenir dans les prochaines séances.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien, merci. Du côté des personnes-ressources. Donc, je vais faire le tour. Du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Perreault.

M. FRÉDÉRIC PERREAULT :

De notre côté, on ne croyait pas avoir rien à vous fournir pour l'instant.

40

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Je fais le tour. Monsieur Rochon du ministère du Développement durable?

45

M. YVES ROCHON :

De notre côté aussi, on n'a pas de document en suspens.

50

LE PRÉSIDENT :

Le ministère de la Forêt et de la Faune et des Parcs, Madame Larose?

55

MME DIANE LAROSE :

Même chose. Les réponses ont été, je crois, répondues cet après-midi.

60

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Du côté des MRC?

MME NATHALIE AUDET :

65

On avait l'information concernant le document de travail, la ligne pleine et la ligne pointillée. J'ai l'information. En fait, c'est sur une version du document de travail du 30 mars. La ligne pleine est un lien opérationnel et la ligne en pointillée un lien à convenir avec le Conseil de gestion durable du Lac Saint-Jean.

70

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, ce sont les précisions. Pour les Premières Nations, ça va?

M. ALEXANDRE PAUL LEBOEUF :

75

Ça va, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

80 Très bien. Je vous remercie.

85 Maintenant, le registre est ouvert et vous pouvez vous y inscrire. Je vais d'abord appeler les personnes qui se sont inscrites précédemment, y compris hier soir. Je vais faire la vérification.

90 Le petit rappel d'usage aussi sur les mémoires. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, vous devez remplir le formulaire électronique de l'Avis d'intention mis en ligne et disponible sur le site Web du BAPE dans la section du **À surveiller** du mandat en cours ou nous contacter par téléphone si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au formulaire en ligne.

95 Aussi des rappels d'usage :

Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, sauf ce qui est nécessaire à la compréhension bien entendu de la question. Donc, on va poursuivre le mode de cet après-midi, c'est-à-dire deux questions par intervention. Vous pouvez vous réinscrire au registre pour poser d'autres questions. Toutes les questions aussi doivent m'être adressées ainsi que les réponses. Ceci ne s'applique pas bien entendu à mes collègues.

100 Je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

105 Je rappelle encore, nous avons des formulaires de sondage sur la qualité de nos services. Je vous encourage vivement à répondre au questionnaire. Ça serait très apprécié. Les questionnaires sont parfois mis sur certaines chaises. N'hésitez pas, aussitôt répondu vous pouvez aller le porter à l'accueil, même si la séance est en cours. On aimerait vraiment avoir une rétroaction sur la qualité de nos services.

110 Ceci étant dit donc, je vais aller du côté du registre. Je vais faire le tour. Hier, j'avais monsieur Denis Potvin qui s'était réinscrit à la salle de Saint-Félicien. Est-ce qu'il est là ce soir? Non. Je vais conserver son nom.

115 Maintenant, du côté d'Alma, j'avais monsieur François St-Laurent. Est-ce qu'il est ici ce soir? Je lui ai parlé en fin de séance hier. Il voulait biffer sa question, mais je lui ai dit : « Écoutez, pensez-y, si vous avez une nouvelle question. » Il m'avait dit que sa question avait déjà été posée. Donc, il ne semble pas être ici ce soir.

120 J'ai aussi madame Monique Laberge, est-elle ici ce soir? Oui. Alors, bonsoir, Madame Laberge. Je vous demande votre première question.

MME MONIQUE LABERGE :

125 Bonsoir. Alors, je suis Monique Laberge, membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement, membre du Comité des parties prenantes.

130 Alors, ma question. Dans le cadre de l'entente sur la gouvernance, le promoteur doit contribuer à l'établissement de la planification intégrée des ressources sur la responsabilité des MRC et des Premières Nations de – je m'excuse – Pekuakamiulnuatsh... quelque chose comme ça.

135 La première étape de planification intégrée des ressources sera de dresser un portrait de la situation. Comme le promoteur a réalisé au cours des 30 dernières années des études et le suivi des écosystèmes, de l'érosion et les structures de stabilisation.

Est-ce que le promoteur s'engage à fournir les rapports listés à l'annexe QC-39?

LE PRÉSIDENT :

140 Donc, l'annexe QC-39. On n'a pas l'étude d'impact à portée de la main. Donc, l'annexe QC-39 donc, c'est le document coté quelque part dans le PR3.1.1, si je me souviens bien, dans ce coin-là. Donc, je laisse la parole à monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

145 C'est une quantité très, très, très importante de documents. On n'a pas fourni au ministère l'ensemble de ces documents-là lors du dépôt de l'étude d'impact. On a dit qu'on pourrait en fournir sur demande. Donc, s'il y a une demande pour un document particulier, on est ouvert à pouvoir le fournir, mais on n'est pas en mesure de colliger toute cette information-là et de pouvoir la rendre disponible.

LE PRÉSIDENT :

155 Mais ce que je comprenais c'est dans le cadre de l'établissement des travaux des comités, alors le futur comité. Le décret est autorisé par le gouvernement. Donc, les comités se

160 formeraient. Donc, il pourrait y avoir des besoins d'avoir certains documents en particulier. Donc, ce que je comprends c'est s'il y avait des demandes en particulier, vous pourriez les fournir.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

165 On est ouvert à fournir des demandes en particulier, mais on n'a pas les ressources nécessaires pour être capable de générer tous ces documents-là, ce nombre de documents est trop important, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

170 Juste pour nous rafraîchir la mémoire. Dans ce document-là, dans l'annexe QC-39 ça comprend quoi? Des études scientifiques. C'est quoi qu'il y a là-dedans? Juste nous faire un résumé.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

175 Je vais céder la parole à madame Jollette.

MME CAROLINE JOLETTE :

180 Oui, Monsieur le Président. En fait, c'est des documents qui datent depuis 1986. C'est des suivis techniques qu'on a réalisés dans le cadre du programme, des suivis environnementaux et fauniques, nos inventaires en archéologie. Donc, tous les suivis, tous les rapports finalement qui font partie du programme de contrôle et de suivi sont insérés dans cette liste-là.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous êtes ouvert au besoin à regarder : il y aurait tel document. Donc, s'il y avait une préoccupation, disons archéologique à tel endroit, il y avait une demande spécifique. Donc, d'ores et déjà pour le futur vous dites : « On est ouvert »?

190 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

195 Oui. On est ouvert dans la mesure de notre capacité à générer les documents, on est ouvert.

LE PRÉSIDENT :

200 Très bien. Je vous remercie. En même temps, lors de la rencontre préparatoire par exemple, quelqu'un nous avait posé la question sur l'ancien dossier du BAPE de 1986, si le dossier pouvait être accessible. C'est un peu le même problème. C'est un dossier qui a été archivé depuis, je dirais à l'oeil, au moins une quinzaine d'années, aux archives nationales. Bien entendu, à l'époque les documents n'étaient pas numérisés. C'est pour ça que je dis aux gens : bien, ce n'est pas possible de les rendre accessibles électroniquement. On ne les a pas électronique. Donc, c'est sûr qu'il y a toujours des contraintes au sujet de la diffusion de l'information.

205
210 À la limite, ça voudrait dire qu'il faudrait que je revérifie, même nos propres règles d'archivage. Si nous-mêmes on voulait aller voir les documents de 86, de quelle façon il faudrait procéder, parce qu'ils ne sont plus en notre possession directe, vu qu'on les a remis aux archives.

215 Mais il y a toujours des moyens de les consulter parce que c'est ouvert à, public, là, mais il y a des contraintes, souvent c'est ça, de consultation de documents. Ça, c'est évident qu'on n'aurait pas pu les mettre en ligne, parce qu'ils ne sont pas électroniques. Ou passer des semaines à les numériser, par exemple, ça n'aurait pas été possible non plus, ne serait-ce qu'au niveau de charge de travail, ou coût. Ce sont des contraintes comme ça, mais c'est sûr qu'il y a moyen avec les archives, si quelqu'un veut avoir, aller consulter un document particulier de l'ancien dossier 86 par exemple, bien il y a moyen en passant par les archives. Mais c'est toujours souvent des contraintes.

220 Donc, est-ce que vous avez une autre question, Madame?

MME MONIQUE LABERGE :

225 Oui, merci. Toujours dans le cadre de l'entente sur la gouvernance, à l'article 1.2.1 de cet addenda. Il a été indiqué que la volonté commune de RTA. et le comité des parties prenantes, parvenir à une gestion durable du Lac Saint-Jean qui s'appuie notamment sur des bases scientifiques et techniques.

230 RTA s'engage-t-elle à envisager à réviser son mode de gestion du Lac Saint-Jean en fonction des nouvelles données scientifiques et techniques?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

235

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

240

On va considérer les avancées scientifiques et techniques. Par contre, on est à vouloir présenter un projet avec un scénario qui a été convenu. Donc, pour la période du décret actuel, on se base sur le scénario qui est proposé. Et on va voir comment vont évoluer les bases scientifiques et techniques puis on évaluera la situation en temps et lieu.

245

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs cet après-midi on a eu un échange concernant la baisse du niveau d'eau à l'automne, qui pouvait bénéficier, peut-être à court terme, mais à long terme les risques étaient que les changements de profil aux berges pourraient faire que l'érosion reprendrait.

250

Donc, est-ce que c'est techniquement, scientifiquement bénéfique d'abaisser le niveau d'eau à l'automne dans un contexte comme ça? Et la réponse qu'on nous a servie, c'est-à-dire : « Ah, on a accepté de le baisser pour des raisons sociales. »

255

Donc, encore une fois, oui scientifique et technique peut être des paramètres, mais on a des considérations sociales aussi qui peuvent venir faire en sorte que, ou il peut y avoir des considérations fauniques, mais qui rentrent en conflit avec des considérations de villégiature. C'est un milieu complexe le lac.

260

Alors, je pense qu'il faut prendre votre question dans ce contexte-là, j'imagine. Donc, se baser sur la science, mais tenir compte des aspects, disons aussi sociaux.

265

MME MONIQUE LABERGE :

En amélioration continue finalement.

LE PRÉSIDENT :

En amélioration continue, c'est une bonne approche.

270

MME MONIQUE LABERGE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

275

Je vous remercie. La prochaine personne que j'ai inscrite au registre cet après-midi, j'avais Diane Dionne, est-elle ici? Oui.

Bonsoir, Madame.

280

MME DIANE DIONNE :

285

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Je fais partie d'un sous-comité d'une association de propriétaires de chalets de la pointe Wilson à Saint-Henri-de-Taillon. Ça fait trois ans qu'on est sur le dossier des berges. J'ai un petit préambule, pas long.

290

Considérant l'obligation de RTA d'encadrer ses travaux pour un programme spécifique, est-ce que d'autres types d'ouvrages seront considérés et acceptés par le ministère de l'Environnement pour des secteurs particuliers, et si mon secteur Wilson de Saint-Henri-de-Taillon sera dans ces cas particuliers?

C'est pour faire suite à nos demandes antérieures.

LE PRÉSIDENT :

295

Est-ce que vous avez un exemple en tête pour qu'on comprenne mieux, quand vous parlez des types d'ouvrages?

MME DIANE DIONNE :

300

Les types d'ouvrages qui nous sont proposés, parce qu'on a eu des dommages en 2013, suite aux tempêtes automnales. On a perdu des morceaux, disons que la borne inamovible est en l'air, là. C'est pour dire que c'est allé au-delà de la ligne de végétation.

305

Et depuis ce temps-là on n'a pas eu de travail d'effectué dans notre secteur, parce qu'on a refusé les travaux qui sont proposés parce qu'ils sont dans un cadre très précis de travaux. Parce que ce qu'on demande c'est une approche plus douce pour juste refermer la base, le sable qui a été enlevé à la base, c'est juste de le repousser avec un tracteur - ce qu'on appelle un petit bull, là, ici dans la région - pour aller reboucher cette base-là. Parce qu'on ne peut pas accepter les travaux qui sont proposés, parce que c'est trop agressif et ça va fragiliser le pied de la pente.

310

Notre dune est très haute et si on touche au tuf qui est la base de notre dune, ça va faire décrocher des parties de dune. Donc, on ne peut pas accepter ce genre d'ouvrage-là.

315 Ma question c'est s'il y a une ouverture pour d'autres travaux, parce que quand un ancien membre du comité était là, monsieur Luc Cyrène, était ouvert à cette proposition qu'on voulait. Mais le comité nous disait qu'il ne pouvait pas accepter ça, parce que ce n'était pas dans le programme et que le ministère de l'Environnement ne le permettrait pas.

320 On a fait venir le ministère de l'Environnement, des techniciens pour venir sur place. Mais là, ils nous ont dit : « Bien là, on ne peut pas vous suggérer rien, parce que ce n'est pas dans le programme. Puis c'est le tour du lac, c'est les berges qui s'en occupent. »

325 Ça fait que je me trouve comme entre deux chaises, là. Moi ce que je veux, c'est une ouverture à un autre type d'ouvrage.

LE PRÉSIDENT :

330 Je comprends la problématique. On sait, par exemple, disons qu'on a décret, votre décret actuel, même celui qui a été reconduit d'un an, il va y avoir des conditions, par exemple même dans le rechargement des plages et des contraintes qui sont imposées au promoteur. On les voit. Il y a des conditions, mais qui peuvent devenir des contraintes en disant : « Si c'est plus de 50 mètres tu n'interviens pas. Si c'est moins que 50, tu peux joindre les deux bouts, tu intervies là, tu intervies là, puis entre les deux on va tolérer. Mais si c'est 200 mètres, ne touche pas entre les
335 deux vu que ce n'est pas nécessaire. »

340 On voit qu'il y a des petites conditions comme ça, effectivement qui peuvent devenir des contraintes. Parce qu'on sait qu'une fois que le décret est émis ça devient une contrainte. Ça fait que c'est une décision gouvernementale. Le décret devient une contrainte non seulement pour le promoteur, mais devient une contrainte pour les autorités qui émettent des permis.

MME DIANE DIONNE :

345 Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

350 Autrement dit des permis de travaux, les 22. Donc, c'est une dynamique intéressante. Mais dans votre cas précis, je vais donner la parole à monsieur Gauthier, qu'est-ce qu'il peut nous dire sur la nature des travaux qui étaient proposés.

MME DIANE DIONNE :

Pour avoir une ouverture à d'autres travaux.

355

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je vais céder la parole à madame Jolette, pour répondre à la question, Monsieur le Président.

360

LE PRÉSIDENT :

Merci.

365

MME CAROLINE JOLETTE :

En fait, dans le cadre de l'étude d'impact on a procédé à une vaste revue de littérature qui est en annexe à l'étude d'impact. Donc, on a regardé plusieurs types d'intervention et de travaux. Puis les types d'intervention qui ont été retenus sont indiqués au tableau 6.1 de la réponse à la QC-11. Donc, on voit les travaux qui ont déjà été réalisés dans le cadre du programme et ceux qu'on propose dans le nouveau programme.

370

Donc, il y a des techniques qui sont plus douces, effectivement, comme la végétalisation seule. Il y a des techniques plus importantes. C'est toujours des techniques qui doivent être mises en place en fonction des conditions érosives qu'on rencontre. Donc, les techniques plus douces on peut les mettre dans des endroits, dans le fond des baies ou dans des endroits plus calmes. Et les berges qui sont exposées comme le secteur de la pointe Wilson au Lac Saint-Jean, bien on doit prendre des techniques adaptées.

375

Puis ce qu'on nous avait parlé dans ce dossier-là, c'est une forme de dragage. Donc, c'est d'aller récupérer les matériaux sur place, dans la zone de marnage et de les ramener sur la berge finalement pour refaire la plage. Ce n'est pas une technique qui est efficace.

380

On a déjà dans le cadre, avant le Programme de stabilisation des berges, procédé à des travaux de dragage en utilisant les matériaux fins du Lac Saint-Jean. Ce sont des matériaux qui sont peu résistants aux conditions érosives du Lac Saint-Jean. Donc, il fallait revenir à des fréquences très rapprochées pour aller réaliser des travaux.

385

390 Puis d'autant plus aussi que, je pourrais terminer par dire que le secteur de la plage Wilson, c'est un secteur qu'on pourrait dire en équilibre. Donc, c'est un secteur qu'on n'est jamais intervenu. Un secteur qui subit, oui, de l'érosion, mais aussi une accumulation donc suite à des tempêtes. Puis au fil des années, cette plage-là se maintient, elle est étroite, mais elle se maintient.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Un cas particulier, c'est-à-dire qu'il y a une partie de la plage qui s'est fait défoncer par une tempête?

400

MME DIANE DIONNE :

Par des grands vents d'automne.

405

LE PRÉSIDENT :

Oui.

410 **MME DIANE DIONNE :**

Et avec les années, je pourrais vous dire, dans l'historique, la seule fois où on a eu du rechargement, c'est avec du dragage, en 1972. Et on n'a rien eu après ça.

415

La plage se renourrit d'elle-même. Donc, au bout de trois ans on peut dire que là, oui le sable est revenu. Et quant à l'automne, on est assez chanceux. Le vent, il y a de l'érosion éolienne que je vais dire, mais le sable est à notre avantage. Il se repousse, mais dans la dune. Donc, j'appelle ça se nourrir par le même sable, là.

420

Mais quand on a vraiment des situations qu'on a eues en 2013, bien on ne peut pas accepter le genre de travaux qu'on nous suggère, parce que c'est trop agressif.

425 **LE PRÉSIDENT :**

L'enrochement?

MME DIANE DIONNE :

430 De l'enrochement au pied de la dune. Et ce qu'on craint c'est de fragiliser le tuf qu'il y a là, et que ça aille en dessous et que ça empire la situation. Donc, on aime mieux avoir une approche beaucoup plus douce.

435 Et dans notre secteur ce qui est particulier, c'est qu'on est propriétaire. Donc, c'est pour ça qu'on peut se permettre de refuser des rechargements qu'on juge inadéquats. Puis comme nos voisins, c'est la Sépaq, qui eux ne sont pas considérés dans le programme. Donc, on se voit mal d'accepter des rechargements qui ne font pas notre affaire. Ça fait qu'il faut quand même garder un secteur qui est naturel.

440

LE PRÉSIDENT :

445 Donc, c'est évident qu'il y a une toujours, dans une plage, une continuité. Mettre de l'enrochement à un seul endroit, effectivement on sait que l'enrochement va protéger, mais des fois ça peut créer de l'érosion, dépendamment du littoral. Ça peut créer de l'érosion, disons en aval de la dérive littorale, disons, parce qu'il n'y a plus de rechargement qui se fait en continu là, effectivement. Mais c'est difficile pour nous d'apprécier fondamentalement.

450 Nous on n'est pas décisionnel. Ce que je peux voir à ce stade-ci, bon, on a une réponse du promoteur. C'est sûr que vous pouvez nous en reparler dans un mémoire, on pourra le regarder. Mais comme je vous dis, ce n'est pas nous qui allons pouvoir trancher *sine qua non* en disant : « Ah c'est ça qu'il faudrait. »

MME DIANE DIONNE :

455

Mais c'est parce que je sentais de l'ouverture de la part du promoteur. Mais c'était toujours en fonction du ministère de l'Environnement qui me disait : « Bien, ce n'est pas dans le décret. » Puis, t'sé, en tout cas, je me disais : voyons!

LE PRÉSIDENT :

460 Mais ça, effectivement, sur ces aspects-là on peut éventuellement dire dans un rapport en disant : Il faut être adaptatif. On peut toujours encourager, oui le décret. Des fois avec l'expérience, des fois c'est par un décret. On sait que ces décrets-là ont été renouvelés un certain nombre de fois. L'expérience aidant, on peut dire, il faut penser à des possibilités de modifier les approches sans avoir besoin d'une modification au décret.

465

470 Mais même encore là, des décrets, ça se modifie aussi. Il y a des projets, monsieur Rochon
pourra le confirmer, mais il y a des projets que j'ai en tête qui ont fait l'objet de nombreuses
modifications. Je dis : nombreuses, c'est plusieurs modifications de décret. Donc, ça se modifie
aussi en cours de route un décret.

475 Présentez-nous un mémoire, on va pouvoir regarder ça pour essayer de voir, faire des
suggestions soit au promoteur, soit au ministère de l'Environnement pour des approches
adaptatives dans les conditions de décret.

Oui, Monsieur Gauthier?

480

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

485 Peut-être juste une précision. Ce n'est pas de l'enrochement qui était proposé dans le
secteur de la plage Wilson, mais du rechargement. Donc, du rechargement avec des matériaux
selon les standards établis. Et on nous demandait plutôt d'aller plus dans une approche de
dragage qui génère d'autres impacts de d'autres natures au niveau du fond.

LE PRÉSIDENT :

490 Effectivement, je suis d'accord avec vous. Du côté du ministère de l'Environnement. C'est
quoi vos approches? C'est quoi les préférences du ministère, l'expérience qui a été acquise avec
les différentes décennies de rechargement de plage? Est-ce que le ministère décourage le
promoteur à aller chercher du sable dans le lac?

495 **M. YVES ROCHON :**

500 Mais je sais qu'il y a eu plusieurs expériences là, au cours des années. Au Lac Saint-Jean il
y en a eu, il y en a eu d'autres. Puis nous, la leçon qu'on en tire, c'est que ce n'est pas
intéressant. On déplace souvent des problèmes lorsqu'on crée des zones d'érosion sous-marine
si on veut en draguant ou on détruit même des habitats. Ce n'est pas un type d'intervention qu'on
préconise.

LE PRÉSIDENT :

505 C'est certain que si on modifie les hauts-fonds, ça peut créer une nouvelle dynamique, la question faunique, la faune benthique et des choses comme ça ou les aires de fraie. C'est certain que c'est plus complexe. Mais on voit que le ministère semble plus ou moins favorable.

510 Donc, est-ce qu'il y a moyen de faire des exceptions, si c'est justifié. Bien, c'est ça qu'on pourra voir.

MME DIANE DIONNE :

515 Oui. Je comprends, mais avec le temps, quand on nous a dit non pour le dragage. On a dit : c'est correct. Si c'est non, c'est non. Mais on avait suggéré d'avoir juste un petit tracteur pour au moins cacher l'espèce de coupure qu'on avait de la dune, là, pour avoir une pente plus douce. Mais là, ça a été comme : non, on ne peut pas faire ça.

520 Moi, c'est parce que je voulais avoir de l'ouverture pour des travaux plus légers.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous pouvez élaborer ça dans votre mémoire. On va essayer d'envoyer des signaux.

525 **MME DIANE DIONNE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

530 Je vous remercie. Monsieur Gérald O'Bomsawin, est-il dans la salle. Après ça, je vais aller avec un participant qui est à Saint-Félicien.

535 Alors, bonsoir, Monsieur.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

540 Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Moi aussi j'ai une petite capsule, c'est ça, je pense que c'est le terme? Si vous m'autorisez?

LE PRÉSIDENT :

Donc, elle était inscrite dans l'ordinateur?

545 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Oui.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, procédez.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

555 Je dois avoir un endroit où je peux juste présenter une des diapositives à la fois? Moi je suis Macintosh.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Quelqu'un du service technique pour activer le PowerPoint.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

565 J'aimerais poser la question, Monsieur le Président, aux signataires du document qui nous a été déposé et qui est la deuxième et première version de l'addenda numéro 4, alors, aux signataires. J'interpellerai donc le promoteur et les MRC ainsi que les Premières Nations. Parce que c'est eux qui sont signataires.

570 J'aimerais comprendre comment s'est passée la mécanique? Très court préambule pour quoi je m'explique.

575 Mon nom c'est Gérald O'Bomsawin. Je représente ici l'association des propriétaires de chalets Pointe Wilson, du secteur que vous avez parlé tantôt. J'ai aussi deux chapeaux, mais je ne vous parle pas de mon deuxième chapeau. Et oui, j'ai demandé d'avoir des audiences du BAPE, parce qu'on était préoccupé avec le niveau.

580 On a participé au groupe des parties prenantes et on en avait des délégués là, et on était très confiant que ça fonctionne bien. Et à un moment donné on est arrivé à un scénario de niveau du lac. Et quand on est arrivé à un scénario du niveau du lac, nous avons fait un consensus régional historique et effectivement.

585 Sauf que là, on a eu une demande de la part du ministre Heurtel d'arrêter le BAPE et de faire une espèce de conciliation, de négociation ou je ne sais pas quoi. Moi je ne sais pas, je n'ai pas participé à ce mandat-là du tout, du tout.

590 Et là, à ce moment-là, à la suite de ça, le scénario qu'on avait présenté de niveau, nous est apparu de la sorte que je vais vous présenter. J'aimerais vous présenter les différences qu'il y a là-dedans et poser les questions aux signataires, parce que je ne comprends pas pourquoi on est rendu avec un scénario M.

595 Il y avait trois scénarios initialement qui nous avaient été présentés par le promoteur. On en avait un autre, les riverains. Je vous parle des riverains.

LE PRÉSIDENT :

600 On sait que les signataires, on a des représentants, mais ce sont des fonctionnaires du côté des MRC. Les signataires ne sont pas ici ce soir. C'est sûr qu'on peut aller du côté de Rio. On peut essayer de voir du côté du MERN. Parce qu'on sait qu'il y a des réunions séparées, des réunions conjointes, et cetera. Donc, il y a eu une négociation entre des parties, comme la première fois il y avait une négociation, ça, je comprends, entre d'autres parties. C'est un peu comme ça, quand on sait qu'il y a des négociations.

605 Pour moi, là, vous avez utilisé le mot consensus. Mais dans mon esprit le consensus souvent c'est un adon, mais quand il y a négociation, les gens d'entendent, mais quelque part il y a des gens qui disent : « O.K. Je vais céder ça, mais toi cède ça. » Donc, souvent c'est des compromis en réalité plutôt que des consensus, des négociations.

610 Donc, ma perception c'est il y a eu une première négociation qui a abouti sur une entente entre certaines parties et il y a une nouvelle négociation qui est repartie, qui a débouché à une entente quelque peu différente, parce qu'il y avait une autre partie qui s'était jointe. Alors, c'est ce que je comprends de la perception.

615 Maintenant, ici, notre mandat ce n'est pas, comme je l'avais mentionné d'ailleurs à la rencontre préparatoire, notre mandat n'est pas de valider ou d'invalider l'entente. Les gens l'ont signée, le cas est là. On peut poser des questions pour comprendre, mais on n'est pas ici non plus pour que les gens viennent justifier pourquoi ils ont approuvé une entente.

620 Donc, je vais vous laisser aller, mais vous comprenez qu'on n'ira pas interroger, on pourrait dire, les gens : « Pourquoi vous avez signé ça? »

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

625 Non, non. Je voulais simplement vous expliquer pourquoi je veux poser des questions
là-dessus, parce qu'on m'a dit à un moment donné : Tout à coup c'est rond et rouge et puis là
maintenant, c'est carré et vert. Ça fait que je voudrais savoir pourquoi tout simplement. Si j'ai bien
compris tout ça. Ce n'est que ça ma question. C'est pour ça que, d'ailleurs j'ai fait des
diagrammes.

630

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va y aller de façon générale. Allez-y.

635

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

D'accord. Alors, j'aimerais savoir si le scénario M tel que présenté sur cet acétate-là est
bien le scénario qui était à l'intérieur du – je vais l'appeler le numéro 1 – qui a été présenté avant
ou pendant que les gens ont signé, pour lesquels les gens ont signé l'entente?

640

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais y aller du côté de Rio Tinto. Monsieur Gauthier.

645

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Le scénario qui a été signé lors de l'entente est décrit dans un tableau qui figure à l'annexe
1 et il n'y avait pas de représentation graphique du scénario. Alors, les niveaux étaient décrits
selon le tableau de l'annexe 1 de l'entente avec des explications des niveaux.

650

Nous avons, lors du dépôt de l'addenda, fait une représentation graphique que nous avons
corrigée avec la pièce, c'est la pièce 8.2.1? Donc, la PR8.2.1 parce qu'il y avait une mauvaise
interprétation de la limite à 17 pieds. C'était une limite à 16 pieds et demi avec une bande bleue.

655

Mais ce qui a été entériné lors de l'entente c'est la description en mode tableau avec un
libellé en texte.

LE PRÉSIDENT :

660 Donc, le tableau, les figures sont des annexes différentes du document PR8.2.1. Ce sont
donc ces annexes-là. Donc, cette figure-là n'est pas liée à l'entente, elle est sur une annexe
différente. Il ne faut pas se mêler. Parce que si on ouvre l'entente, le 8.2.1, on voit qu'en marge de
l'entente il y a l'annexe 1, l'annexe 2 de l'entente. Mais dans le document PR-8.2 il y a l'annexe 2,
mais c'est l'annexe 2 du PR8.2.1.

665

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

670

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous, vous avez, à partir de vos logiciels, simulé qu'est-ce que ça donne en fonction
de la...

675

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Exact. C'est une représentation graphique de ce qu'il y a dans l'entente, mais ce qui fait foi
c'est celui-là, et c'est pour ça que quand on a déposé le document 8.2 il y a eu des
questionnements par rapport à la zone à 17 pieds, et c'est pour ça qu'on a mis la zone à 16
680 pieds et demi. Parce que dans le tableau c'est spécifié que de mai à juin la limite maximale est à 16
pieds et demi. Et il est spécifié que le niveau pourrait être porté graduellement à un niveau
maximal de 17 pieds pour une période de plus ou moins quatre jours, considérant une montée
graduelle d'environ quatre jours et une descente graduelle d'environ quatre jours, plus ou moins
une journée.

685

Ce qui fait en sorte que le niveau 16 pieds et demi pourrait être dépassé pour une période
maximale de 12 jours incluant la montée et la descente requise.

Alors, quand on a déposé le 8.2.1 on a représenté cette phrase-là par une zone en bleue
690 au-delà de 16 pieds et demi jusqu'à 17.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Monsieur O'Bomsawin.

695

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

700 Alors, la question pour moi est au niveau des MRC et ainsi qu'aux Premières Nations. Est-ce que ce document-là qui est scénario M qui est là, était là au moment où vous avez signé l'entente? Le promoteur me dit que non, si j'ai bien compris.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

705 En fait, là on a fait une représentation graphique de ce tableau-là qui a été signé lors de l'entente, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

710 O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est une représentation graphique de ce tableau-là.

715 **LE PRÉSIDENT :**

Mais au niveau chronologique?

720 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

L'entente a été signée et ensuite on a fait une représentation graphique pour ça.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Ensuite vous avez fait la représentation pour dire : « Voici ce que ça donne »?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

730 Voici ce que ça donne basé en fonction des différents apports à quoi ça ressemble.

LE PRÉSIDENT :

735 Donc, la réponse est claire sur cet aspect-là.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

740 On avait montré quand même le graphique. On l'avait montré, mais le détail du scénario c'est l'annexe 1, mais on a montré l'information sur une base graphique à quoi ça ressemblait.

LE PRÉSIDENT :

745 Pendant les rencontres?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Pendant les discussions. Ce qui fait foi du scénario c'est ça.

750 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Avant signature donc. C'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

755 Avant signature, les gens ont vu une représentation.

760 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Ça a été présenté là, puis ça a été corrigé après avec la version 2. Je suis d'accord. J'ai les mêmes questions pour ceci, caractérisation des niveaux au printemps. Ça a été inclus à l'intérieur du 1 et ce n'est plus dans le 2.

765 Est-ce que la caractérisation des niveaux au printemps a été présentée aux signataires avant la signature?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

770 Oui.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

775 D'accord. Puis il est disparu dans le 2. J'aurais aimé vous aider vraiment. J'ai demandé d'avoir la version 1 papier et la version 1 papier n'est plus disponible. À moins que vous l'avez, Monsieur le Président. Ça vous aurait aidé, parce que c'était inclus à l'intérieur de la version 1.

780 Je vais continuer de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

Oui. J'essaie de voir. Parce que j'ai l'ancienne version.

785 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Si vous avez la 1, c'est à la page 2 « la caractérisation des niveaux ». Après ça suit vraiment le graphique que je vous ai présenté avant.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la caractérisation des niveaux au printemps. Il faut comprendre, électroniquement le 8.2 est toujours accessible pour les anciens documents. On les laisse accessibles.

795 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Oui, d'accord.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Il faut bien comprendre, dans les centres de documentation, le 8.2 est accessible, le 8.2.1 aussi.

805 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

La première version, deuxième version, je suis d'accord. Mais ça, ça fait partie de la première version. Je veux juste ne pas faire une controverse avec ça.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je n'ai pas la version papier entre les mains.

815 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Le scénario suivant, le scénario M détail du printemps tel qu'il est là. Est-ce qu'il était aussi présenté aux signataires avant la signature? Le scénario tel qu'il est là. C'est ça ma question et au promoteur et aux, je ne sais pas moi, les signataires.

820 **LE PRÉSIDENT :**

825 Les signataires, du côté des MRC on va commencer par y aller. Après ça on demandera aux MRC s'ils ont des éléments à ajouter. Donc, s'ils veulent préciser des points que le promoteur a mentionnés. Donc, ça va être plus simple d'y aller comme ça. Parce que comme je dis, on n'est pas en mode interrogatoire.

Monsieur Gauthier?

830 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

835 Monsieur le Président, à ma mémoire, ce travail-là a été fait par la suite et on s'en était tenu au tableau qui a été présenté juste avant avec la caractérisation par année. Le tableau qui a été présenté juste avant avec la caractérisation par année, ça avait été l'information qu'on avait échangée. Et par la suite, pour le dépôt du document, on a fait une représentation graphique année par année.

LE PRÉSIDENT :

840 Année par année par après.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est ça.

845 **LE PRÉSIDENT :**

850 Dans laquelle on voit que, par exemple, c'est l'année 2005 ici que j'ai entre les mains. On voit que le niveau 16.5 est dépassé, mais que le niveau 17 n'est pas atteint à aucun moment de cette année-là. Oui c'est vrai que le niveau 16.5 est dépassé.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Vous me devancez dans ma question, Monsieur le Président, si je peux aller.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous laisse encore une question.

860 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

C'est l'interprétation que vous en faites, c'est à ça que je veux en venir.

LE PRÉSIDENT :

865 Je vais vous laisser encore une question pour laisser la chance à d'autres participants.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

870 Est-ce que cette partie de documents-là qui est présentée normalement sur le site de Rio Tinto énergie électrique est bien les niveaux moyens qu'eux ont présentés et qui sont présents actuellement sur leur site?

LE PRÉSIDENT :

875 Monsieur Gautier, est-ce que vous reconnaissez le document?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

880 Je ne peux pas répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

885 C'est sur que l'étude d'impact, je ne me souviens pas si je l'ai vu ou pas dans l'étude d'impact même.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

890 C'est des chiffres qui ressemblent à nos données, mais je ne peux pas répondre, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez avoir la source du document autrement dit.

895 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Qui est sur le site de Rio Tinto énergie, quand on va sur le site, on a un endroit où est-ce que ça nous permet d'avoir tous les niveaux de tous les jours depuis 1986 aller à 2014 actuellement, ou 15. Et puis c'est ce qui est là actuellement.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Puis on comprend que c'est sur le site Web.

905 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur le Président, je pense que je comprends le sens de la question. C'est que ce qu'on a présenté dans les courbes de tout à l'heure, c'est qu'on a simulé le scénario M avec les apports des années. Donc, les niveaux ne correspondent pas aux données archivées absolues de chacune des années. Parce que les représentations graphiques qui ont été présentées avant sont une simulation du scénario M en fonction des apports. Donc, il y a une très grosse nuance entre les données qu'il y a sur le site d'énergie électrique, qui sont les données réelles.

910 **LE PRÉSIDENT :**

Ce ne sont pas les données du scénario M, ce sont les données historiquement observées?

920 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Ce sont les données observées. Donc, ce qui s'est vraiment passé avec le scénario de gestion actuel, le scénario A à 16 pieds et demi, et ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris tous les apports hydriques et on a simulé le scénario M et on a dit : En fonction des différentes années, voici à quoi ressemblerait le niveau si on avait appliqué le scénario M pour ces apports-là. Donc, c'est normal qu'il y a une disparité entre ces données-là et les graphiques qui ont été présentés.

925 **LE PRÉSIDENT :**

930 Comme on voyait dans le PR3.1 qui est l'étude d'impact principale. Donc, entre le scénario
statu quo A, F2 et compagnies. Donc, on voyait des simulations qui montraient des différences de
niveau et de débit de toujours les mêmes années. Ça, c'était pour faire la distinction.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

935 Je suis d'accord avec le promoteur et c'est pourquoi je vous présente ce qui suit. C'est que
moi j'ai fait un travail de nuit, Monsieur le Président, jusqu'à 3 h 30 cette nuit, la nuit passée. Et la
ligne en bleue effectivement c'est les données réelles du chiffrier qu'a présenté RTA que je vous ai
montré tantôt, qui est tiré de leur source. Et effectivement, je dis comme monsieur Gauthier, à
940 savoir que la ligne rouge ne représente probablement pas la ligne bleue, et la ligne rouge c'est le
scénario M tel que j'ai pu l'interpréter face à ce qu'il avait déposé.

La problématique qu'on y voit là-dedans, c'est que dans la zone bleue était considérée dans
le numéro 1, si on veut, comme étant quelque chose qui était comme ce qui est le normal. Et là, le
945 promoteur a dit qu'il avait corrigé, il avait corrigé la zone de telle sorte que la zone bleue
maintenant n'est plus entre 16 pieds et 17, mais qui est plus bas allé au maximum de 16 et demi.
C'est ce que j'ai compris.

LE PRÉSIDENT :

950 Oui, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

955 En fait, dans la période, puis je vais me référer au tableau de l'annexe 1 de l'entente, pour
être sûr qu'on parle des mêmes choses. Donc, dans la période de mai à juin, donc ça, c'est la
période qui est en bleu. Le niveau peut être porté au-delà de 16 pieds et demi pour une période
maximale de 12 jours. Et à l'intérieur de ce 12 jours-là, il peut monter graduellement pour une
période de quatre jours, aller à 17 pieds pendant une période de quatre jours, plus ou moins un
960 jour, et rebaisser jusqu'à 16 et demi pour une période de quatre jours.

Donc, à l'intérieur pendant les deux mois de mai et de juin, alors que la cote maximale est à
16 et demi, lorsqu'arrive la période de crue, on peut procéder à l'augmentation graduelle jusqu'à
17 et demi. Et là, la représentation de la courbe, 17 excusez-moi, 17, on part de 16 demi à 17 et
965 on a simulé avec les apports, là c'est pour l'année 2014, les apports de 2014 et c'est ce que le
profil aurait donné.

970 Donc, pour une période d'environ six jours, le niveau irait au-delà de 16 pieds et demi. Et il atteindrait un maximum probablement de 16.60, 16.65, quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT :

975 Le changement mode de gestion, on fait la comparaison. Donc, ça veut dire que vous jouez sur les évacuateurs de crue pour faire monter un petit plus haut. C'est ce que je comprends.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

980 On contrôle les sorties pour en faire autant. Et le bleu représente le réel du mode de gestion A, c'est-à-dire les données réelles du mode de gestion actuel. Et on avait connu une crue historique à cette période-là et il y avait eu une journée où on était allé là, deux centimètres plus hauts que le 16 pieds et demi avec une crue à 10 800 mètres cubes secondes en pointe. Donc, c'est la représentation réelle du scénario A pour la période 2014.

LE PRÉSIDENT :

985 Ça fait que ça va, Monsieur O'Bomsawin. Donc, vous pouvez vous réinscrire si vous voulez poser d'autres questions.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

990 C'est parce que j'aurais une conclusion qui aurait été courte, courte, courte. Parce qu'il y avait encore deux points.

LE PRÉSIDENT :

995 Je veux être équitable. Je sais, mais vous pourrez vous réinscrire. C'est parce que si je veux être équitable avec tout le monde, sinon tout le monde pourrait arriver en disant : « Bien là, je veux poser trois, quatre, cinq questions. » Et je vais passer beaucoup moins de monde. Donc, il faut que je demeure équitable. Je vous ai déjà laissé poser un petit peu plus de questions.

1000 Je vais maintenant appeler du côté de Saint-Félicien, monsieur Luc Gibbons. Alors, bonsoir, Monsieur Gibbons.

M. LUC GIBBONS :

1005 Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1010 Votre première question. Bonsoir.

M. LUC GIBBONS :

1015 Monsieur le Président, en fonction du nouveau modèle de gestion du Lac Saint-Jean, est-ce que le promoteur pourrait nous informer si cela aura pour effet, des affaires positives ou négatives, d'influencer le niveau de ces affluents, notamment pour notre rivière Ashuapmushuan dont les limites d'influence étaient fixées antérieurement au pont de Saint-Félicien.

1020 C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

1025 Monsieur Gibbons, la limite d'influence a été déterminée depuis quand? Savez-vous si c'est antérieur à 91?

M. LUC GIBBONS :

1030 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1035 Parce qu'on sait qu'antérieur à 91 on a vu dans les graphiques, le lac pourrait atteindre 17.5. Alors, Monsieur Gauthier?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1040 On va devoir vérifier certaines choses pour s'assurer de répondre adéquatement à la question, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1045 Donc, vous avez bien noté la question qui était à savoir... Ça fait longtemps que j'ai entendu parler de ça, mais je me souviens effectivement, vous me rappelez des souvenirs. Donc, il y a une limite d'influence. Le pont, je ne sais pas si j'ai déjà passé dessus, mais ça fait très, très longtemps. Donc, on va vérifier, aussitôt que vous me ferez signe, aussitôt que vous allez être en mesure de répondre.

1050 Pour l'instant je vais vous laisser aller avec votre deuxième question, en espérant que la réponse arrive incessamment. Alors, votre deuxième question, Monsieur Gibbons?

M. LUC GIBBONS :

1055 Oui. RTA est propriétaire d'un parc immobilier important autour du Lac Saint-Jean. RTA loue des terrains riverains à des villégiateurs jadis, et maintenant à des résidents permanents. RTA annonçait à l'été 2016 une révision de sa politique de gestion immobilière par le biais d'une lettre adressée aux riverains.

1060 Considérant l'incidence potentielle de cette décision sur les revenus fonciers de nos municipalités;

1065 Considérant que les résidents et la municipalité se sont donné des services au fil des ans et que ces investissements ont augmenté la valeur marchande de nos résidences;

 Considérant l'inquiétude des résidents pour leur investissement qui, pour plusieurs représentent la seule économie de leur vie, sachant qu'on a une population vieillissante.

1070 RTA est-elle disposée de proposer une orientation acceptable et responsable lors des audiences publiques pour rassurer nos citoyens?

LE PRÉSIDENT :

1075 Alors, le sujet a été abordé dans l'après-midi. Je vais demander à monsieur Gauthier de rapporter ce qui a été dit dans l'après-midi.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1080 Quand on a annoncé qu'on voulait amorcer une réflexion par rapport à l'ensemble des propriétés de RTA on a bien compris, on a bien senti les préoccupations importantes exprimées par le milieu. On nous a d'ailleurs demandé d'attendre avant d'amorcer cette réflexion-là que les

1085 audiences publiques soient terminées, chose à laquelle on était tout à fait d'accord. On a trouvé que c'était une très bonne suggestion.

1090 Et quand va s'amorcer cette réflexion-là, il est très clair pour nous que cette réflexion-là va impliquer l'ensemble des représentants du milieu. Parce que ça peut avoir des implications pour l'ensemble, on va dire du pourtour du Lac Saint-Jean. Donc, on va faire cette réflexion-là avec les différents intervenants du milieu.

LE PRÉSIDENT :

1095 C'est sensiblement la même chose. Donc, vous pouvez aussi éventuellement les lire ou écoutez la séance dans l'après-midi. La question a aussi été traitée. Il peut y avoir des fois des petites nuances entre l'après-midi et la soirée, mais essentiellement c'est la même chose que monsieur Gauthier a dit dans l'après-midi.

1100 Alors, c'est-à-dire qu'il y aura des discussions avec les autorités municipales, ce que j'en comprends, dans les prochains mois.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1105 Et les locataires aussi. Il va y avoir plusieurs intervenants qui vont être mis à contribution et vont participer à cette réflexion-là.

M. LUC GIBBONS :

1110 Je pense que c'est important que nos propriétaires ne soient pas seuls dans cet exercice-là, avec la compagnie. Je suis heureux d'entendre qu'on va faire ça en famille.

LE PRÉSIDENT :

1115 Très bien. Alors, je vous remercie. Pour la première question, la réponse devrait parvenir à quel moment?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1120 Je ne suis pas capable de vous donner le délai, mais les gens de l'équipe vont se mettre au travail pour être capables d'y répondre dans les meilleurs délais.

LE PRÉSIDENT :

1125 De retracer la question des niveaux au niveau du pont, où exactement, mais ça me rappelle des souvenirs.

Je vais maintenant appeler ici à la salle d'Alma, monsieur Gerry Desmeules. Bonsoir, Monsieur. Votre première question.

1130

M. GERRY DESMEULES :

1135 Bonsoir, Monsieur le Président. Je n'aurai qu'une seule question. Donc, Gerry Desmeules, directeur général de la société récréotouristique à Desbiens. Nous possédons deux marques de commerce, soit le Parc de la caverne Trou de la Fée et dans le cas qui nous concerne aujourd'hui le camping plage Blanchet, situé en bordure du majestueux Lac Saint-Jean.

1140 Monsieur le Président, je suis un petit peu mal à l'aise d'intervenir quand nous sommes à finaliser l'entente avec la société immobilière RTA pour la régularisation des terrains au camping dont nous possédons uniquement l'usufruit et RTA la nue propriété. Je ne voudrais pas que mon intervention nuise à notre bonne relation et aux résultats qui s'annoncent positifs. Connaissant les gens avec qui nous discutons chez RTA, je suis confiant, mais je tenais à vous le préciser.

1145 Alors, maintenant voici ma question. On s'entend pour dire que la Lac Saint-Jean représente en soi un attrait touristique majeur pour la région. Considérant que les plages du lac Saint-Jean sont un produit important dans l'offre touristique régionale, quels sont les moyens que RTA entend prendre pour assurer la qualité des matériaux utilisés pour le rechargement des plages afin d'assurer la qualité du sable de plage?

1150

1155 On constate que dans les derniers rechargements que les derniers rechargements sont moins intéressants. Avant, quand on marchait sur la plage le sable nous coulait entre les orteils et il était impossible de circuler en cart de golf sur la plage tellement le sable était mou. Aujourd'hui, il est assez dur qu'on pourrait presque se promener en auto comme sur un chemin de terre battue. La démarcation entre un secteur rechargé et un secteur non rechargé est frappante.

Alors, je répète ma question. Quels sont les moyens que RTA entend prendre ou comment compte-t-elle intervenir avec le nouveau Programme de stabilisation des berges pour que nos plages redeviennent ce qu'elles étaient et demeurent attrayantes pour les touristes?

1160

LE PRÉSIDENT :

1165 Donc, une préoccupation qui est venue à quelques reprises dans l'après-midi également. Donc, Monsieur Gauthier, ça semble devenir un enjeu important compte tenu du nombre de fois que les gens nous l'approche.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1170 Je vais inviter madame Jolette à répondre à la question, Monsieur le Président.

MME CAROLINE JOLETTE :

1175 En fait, les matériaux de rechargement qu'on propose dans le cadre de nos rechargements de plage représentent un compromis. Un compromis entre les aspects techniques, sociaux, économiques et environnementaux.

1180 En fait, les matériaux qu'on propose c'est du sable zéro cinq millimètre et du gravillon zéro vingt millimètres. On propose les mêmes matériaux dans le futur programme. Il se retrouve à proximité des zones de recharge. On les trouve en quantité suffisante. C'est certain que des matériaux plus fins c'est plus confortable, c'est plus agréable, mais c'est moins efficace pour contrer l'érosion. Donc, ça aurait des impacts sur la fréquence de nos travaux. Il faudrait revenir plus souvent intervenir, puis ça, ça engendre des impacts sociaux quand on revient plus souvent au lieu d'intervention, des impacts aussi environnementaux.

1185 Donc, le compromis qu'on propose c'est de maintenir les mêmes matériaux, soit du sable et du gravillon.

LE PRÉSIDENT :

1190 Est-ce que c'est un mélange que vous faites ou est-ce que c'est du sable puis à un autre endroit vous mettiez que du gravillon ou faites un mélange?

1195

MME CAROLINE JOLETTE :

1200 En fait pour certaines, pour les plages en sable, c'est seulement du sable zéro cinq millimètre. Pour les plages en gravillon on ajoute une couche de 300 millimètres d'épais de sable sur le gravions.

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, une base ferme avec une certaine couche. Donc, ce qu'on nous dit c'est statu quo par rapport aux pratiques des dernières années.

M. GERRY DESMEULES :

1210 Il me semble que le rechargement est différent d'il y a quelques années. Je me souviens il y a 15 ou 16 ans la qualité était différente puis on marchait dans le sable puis c'était vraiment agréable.

LE PRÉSIDENT :

1215 Madame Jolette, qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus?

MME CAROLINE JOLETTE :

1220 En fait, ce que je veux dire c'est que les bancs d'emprunts - c'est des milieux naturels - donc, les bancs d'emprunt peuvent évoluer. À savoir si dans le secteur dont monsieur parle ça a toujours été le même banc d'emprunt qui est utilisé, on pourrait peut-être demander à monsieur Larouche.

LE PRÉSIDENT :

Dans le secteur du camping, de la plage Blanchet.

M. GERRY DESMEULES :

1230 C'est adjacent au secteur le noroît qui a été parlé après-midi ou du Domaine-du-Marais.

M. RAYMOND LAROUCHE :

1235 J'ai été chargé de projet du programme de 86 à 2011. Effectivement, au début du programme on avait un banc d'emprunt différent qui était beaucoup plus loin, mais dont le matériel était beaucoup plus fin. Ça fait qu'on s'est adapté. On a fait des recherches. Ça fait que le premier

rechargement, mais tous les autres proviennent du même banc d'emprunt qu'on fait depuis 1986 en fait. Il y a eu juste au début qu'on a eu un banc d'emprunt différent.

1240

LE PRÉSIDENT :

Donc, depuis au-delà de 10, 12 ans c'est le même banc d'emprunt.

1245

M. RAYMOND LAROUCHE :

Depuis 1994 c'est le même banc d'emprunt.

LE PRÉSIDENT :

1250

O.K. Ça fait que c'est difficile de jauger.

M. GERRY DESMEULES :

1255

Je pourrai vous amener des échantillons, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1260

Mais encore là, si vous avez des échantillons comme il était, disons il y a 12 ans. Ça doit être ça la difficulté aussi. Cet après-midi on a eu un échantillon de sable relativement silteux.

M. GERRY DESMEULES :

1265

Des échantillons le dernier déchargement et des échantillons suite au rechargement.

LE PRÉSIDENT :

On pourra en discuter en deuxième partie de l'audience.

1270

M. GERRY DESMEULES :

Parfait. Merci.

1275

LE PRÉSIDENT :

1280 Je vous remercie. Je vais aller du côté de Saint-Félicien avec madame Hélène Boivin.
Bonsoir, Madame.

MME HÉLÈNE BOIVIN :

1285 Bonsoir, Monsieur le Président. Je suis Hélène Boivin, je représente la première nation des
Pekuakamiulnuatsh et nous sommes impliqués au sein du Comité des parties prenantes depuis
un an et demi.

1290 Alors, ma question concerne l'aspect gouvernance. Un des mandats dévolus au Conseil de
gestion durable du Lac Saint-Jean est de définir et appliquer un mécanisme d'information, de
consultation et au besoin de médiation. RTA est-elle disposée à se soumettre à une démarche de
médiation et selon quel terme?

C'est ma première question.

1295

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1300 En fait, RTA fait partie du Conseil de gestion et toutes les modalités comme on le
mentionnait cet après-midi par rapport à la mise en oeuvre du comité en fonction des objectifs qui
ont été convenus et du mandat sont à élaborer avec les membres du Conseil de gestion. Donc, il
y a des participants du Conseil de gestion qui sont à nommer en plus des élus. Et on va faire ça
avec les membres du Conseil de gestion. C'est à établir. On doit mettre en application les objectifs
et le mandat.

1305 Donc, toutes ces choses-là sont à convenir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1310 Mais nonobstant, il pourra y avoir éventuellement un genre de mécanisme de médiation qui
pourrait être mis en place par exemple. C'est dans le domaine du possible, on comprend bien. Ce
n'est pas Rio qui décide les mécanismes. On sait que dans les conseils de gestion, si je me
souviens, on peut siéger, pas le droit de vote, mais ça va être mis sur pied par les MRC et la
Première Nation. Donc, il pourrait y avoir différents types de mécanismes qui pourraient mis en
place. C'est la compréhension que j'en ai.

1315

Parce qu'il faut bien comprendre, ce n'est pas Rio Tinto qui est responsable des comités qui ont été montrés à l'intérieur de l'entente.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1320

Et la portée si vous me permettez, Monsieur le Président, la portée du Conseil de gestion va bien au-delà du Programme de stabilisation des berges. Le Programme de stabilisation des berges est un élément par rapport à la gestion globale du Lac Saint-Jean et le Conseil de gestion a pour objectif de définir et d'appliquer le mécanisme d'information de consultation, besoin de médiation. Mais ça s'applique à plein d'enjeux. Et on va travailler avec tous les membres du comité pour faire en sorte d'opérationnaliser les objectifs et le mandat du conseil de gestion.

1325

LE PRÉSIDENT :

1330

Très bien. Je crois que c'est une distinction qui est importante à faire. Le mandat ici de la commission donc est donné en vertu de 31.3 porte sur le Programme de stabilisation, pas sur la gestion du système du Lac Saint-Jean sur tous ses aspects. C'est centré sur l'aspect Programme de stabilisation.

1335

En aparté, le mandat actuel de la commission est différent du mandat de 1986. Parce que le ministre du temps Adrien Ouellet lui avait donné un mandat au BAPE, non seulement en vertu de l'article 31.3 qui est l'article qui se limite à l'objet des projets qui sont assujettis, aux avis de projet. Mais aussi lui avait donné à l'époque pour les raisons qui lui sont propres un mandat au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'article 6.3 c'était un mandat que le ministre donne au BAPE d'enquêter sur question relative à la qualité de l'environnement.

1340

Donc, le mandat était différent en 86. Là, actuellement nous sommes vraiment sous un mandat 31.3, c'est important de le préciser. Bien entendu, comme on fait de l'ouverture le plus qu'on peut en disant aux gens : « Dans vos mémoires, vous êtes les bienvenus de traiter de ce que vous souhaitez avoir à l'intérieur des comités. » Mais avec la réserve de notre côté à nous que notre mandat porte spécifiquement sur le Programme de stabilisation des berges. Tandis que le mandat effectivement quand on le regarde de ce comité-là, le programme est compris, mais c'est plus large effectivement.

1345

1350

Ou encore comme exemple, tout à l'heure la question des baux : Est-ce qu'il y a une préoccupation qui est liée? Est-ce qu'il y aurait une vente faite par Rio Tinto? Est-ce que les loyers augmenteraient? Bien, ce n'est pas à l'intérieur du Programme de stabilisation. C'est une préoccupation. On permet aux gens d'en parler, parce que nous ce qu'on fait dans les rapports,

1355 on fait un chapitre de préoccupation des gens, des préoccupations des participants, des citoyens.
On essaie de faire le chapitre le plus fidèlement possible. Ce rapporte le plus fidèlement possible
aux mémoires. Mais il faut rappeler que notre mandat à nous porte sur le Programme de
stabilisation et non par exemple sur l'enjeu des baux de villégiatures, qu'est-ce qui va arriver avec
ça.

1360 Alors, on comprend, mais on dit aux gens : « O.K. C'est une occasion. On ne censurera pas
les mémoires parce qu'ils vont venir parler de cette préoccupation-là. » Mais c'est sûr que ça ne
fait pas partie de l'analyse de la Commission à savoir est-ce que Rio devrait augmenter les baux
ou les baisser? La Commission ne se prononcera pas là-dessus.

1365 Mais encore une fois, les gens, les promoteurs vont lire les mémoires. On va écouter les
mémoires, écoutez les gens, les MRC également. Et à ce moment-là, il y a toutes sortes de
suggestions qui peuvent être faites. Donc, ces comités-là vont travailler par après bien au-delà du
mandat du BAPE à mettre en place des mécanismes.

1370 Est-ce que c'est une bonne occasion pour les gens d'utiliser le médium de la Commission
via leur mémoire? Mais sous la réserve que du côté de la Commission, la Commission s'en tient à
son mandat. On peut faire des suggestions en lien avec les travaux des comités, mais ça va être
des choses qui sont en lien avec le Programme de stabilisation disons.

1375 Alors, je vous invite à faire un mémoire, à proposer des choses. Ça vous va. Est-ce que
vous avez une autre question?

MME HÉLÈNE BOIVIN :

1380 Oui. Mon autre question s'adresse au ministère du Développement durable et de la Lutte
contre les changements climatiques. Quelle sera la portée réelle des avis du Conseil de gestion
durable du lac Saint-Jean pour le ministère?

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon?

M. YVES ROCHON :

1390 Est-ce que vous pouvez préciser votre question par rapport aux avis?

1395

LE PRÉSIDENT :

1400

Est-ce qu'on peut remettre le graphique, le graphique de l'entente qui montre le comité avec les lignes continues, les lignes pointillées. On pourra développer à partir de là. On voit la relation actuellement où est la place du MDDELCC à l'intérieur de la structure.

1405

Donc, on voit sur la figure, le MDDELCC est en communication dans ce schéma-là directement avec le promoteur. Par contre, ce qu'on voit il y a un lien du Comité de conseil de gestion durable, il y a un lien qui s'en va vers RTA, mais c'est bien certain qu'en pratico-pratique, dans ma compréhension, le conseil peut, même s'il n'y a pas de pointillé, peut s'adresser au MDDELCC.

M. YVES ROCHON :

1410

Puis c'est prévu que le Conseil puisse s'adresser au ministère. Il y a même dans une rubrique, si je me souviens, dans l'entente, qui dit que le ministère comme d'autres ministères peuvent intervenir de façon ad hoc pour expliquer une recommandation, expliquer notre législation ou des choses comme ça ou prendre note de certains éléments.

1415

Donc ça, c'est une entrée. La même entrée aussi au niveau des conseils, des comités scientifiques. Si un comité scientifique voulait discuter d'éléments avec des spécialistes du ministère. Il y a une porte qui est ouverte de ce côté-là aussi.

1420

Et troisième élément. Ce que je pourrais dire c'est que dans le suivi du programme comme tel, c'est sûr qu'il y a des questions. Probablement, le suivi est à finaliser. On est en réflexion selon les exigences qu'on va avoir dans le suivi, mais un suivi contient un suivi social et dans ce suivi-là il n'est pas exclu qu'on puisse adresser un questionnement au Conseil de gestion durable pour voir l'évolution du programme puis de l'évolution de l'entente avec RTA comment elle s'applique dans le cadre du programme.

1425

LE PRÉSIDENT :

1430

Très bien. Donc, ce qu'on comprend, même si sur cette figure-là il y a pas, disons de trait pointillé, dans les faits il peut en avoir. On pourrait ajouter des traits pointillés à partir du MDDELCC vers les comités techniques. Monsieur Rochon dit : « Ils sont prêts à collaborer. » Ça veut dire le Conseil de gestion pourrait adresser des points au MDDELCC. Donc, c'est bidirectionnel.

1435 Monsieur Rochon, dans le terme vous avez mentionné qu'entre autres les suivis. On sait que la nouvelle loi a été adoptée et il y a des modalités de mise en vigueur des articles. Du côté des suivis, l'accessibilité, l'accès au suivi, qu'est-ce que la nouvelle loi prévoit justement en rapport avec ça?

1440 **M. YVES ROCHON :**

Bien la nouvelle loi prévoit que les suivis vont être rendus publics automatiquement. C'est un document public qui actuellement là, on est à élaborer un indexe informatisé qui est un petit peu à l'image de ce que vous avez au BAPE, qui va contenir ensemble des documents qui sont produits dans le cadre de la procédure et qui va avoir une section « suivie environnementale » ou est-ce qu'on va retrouver des rapports de suivi de l'ensemble des projets pour lesquels il y a une autorisation.

1445 Maintenant, cette section-là de la loi n'est actuellement pas en vigueur, elle va être en vigueur dans un an après son adoption, en mars de l'année prochaine. Alors, dans le cas présent, c'est sûr qu'il faut être attentif. On a déjà, dans le décret actuel, une mention à l'effet que les rapports de suivi sont rendus publics. Les rapports de suivi annuel. Il faudrait spécifier s'il y a d'autres rapports de suivi qui vont être rendus publics, on va le mentionner.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Qui pourraient être d'intérêt.

1460 **M. YVES ROCHON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1465 Je vous remercie, Monsieur Rochon. Donc, ça vous éclaire. Donc, je vous invite à nous faire un mémoire. Je vous remercie, Madame.

Je vais maintenant inviter monsieur Tommy Tremblay. Bonsoir, Monsieur.

1470 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Bonsoir. Je représente le Conseil régional de l'environnement développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mentionnons que mon organisation faisait partie du Comité des parties prenantes.

1475

On sait que le Programme de stabilisation des berges ne s'applique pas au Parc-de-la-Pointe-Taillon. Et ce n'est pas dans les intentions du promoteur de l'intégrer dans un prochain décret.

1480

Mais Rio Tinto a quand même apporté un certain support au parc dans les dernières années, un support technique. Est-ce que Rio Tinto désire s'engager à poursuivre son soutien technique et sa contribution financière pour la protection des berges sur le territoire du Parc-de-la-Pointe-Taillon?

1485

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1490

L'intention de RTA est très claire par rapport à donner, de continuer la même collaboration technique qu'elle fournit depuis maintenant plusieurs années.

LE PRÉSIDENT :

1495

Ça vous va?

M. TOMMY TREMBLAY :

1500

Même en considérant que le parc, dans les derniers mois, a été agrandi. Donc, maintenant le parc comprend plusieurs îles pas loin de la Grande Décharge, une partie à Saint-Gédéon. Donc ça, ça ne change pas?

LE PRÉSIDENT :

1505

Alors, la précision, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1510

Ces zones-là sont des zones sensibles. Donc, on va poursuivre la collaboration avec le parc.

1515

LE PRÉSIDENT :

Donc, ils vont en tenir compte, c'est ça que je comprends. Est-ce que vous avez une autre question?

1520

M. TOMMY TREMBLAY :

Oui. Est-ce que Rio Tinto pourrait envisager d'investir dans la recherche fondamentale ou appliquée, par exemple pour les poissons fourrages qu'on a mentionnés plus tôt, pour la protection des berges. Par exemple, un programme où Rio Tinto pourrait consacrer par exemple un pour cent des sommes investies dans la stabilisation, mais en recherche. Donc, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être envisagé par le promoteur?

1525

LE PRÉSIDENT :

On sait qu'il y a un comité scientifique qui est prévu. Donc, j'imagine, ça passerait par l'égide du comité scientifique. On va voir la version du promoteur. Monsieur Gauthier?

1530

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

En fait, on a déjà contribué à de la recherche fondamentale. On n'est pas à consentir une enveloppe systématique du programme pour les fins de la recherche. Par contre, on demeure ouvert à des initiatives qui pourraient contribuer à approfondir nos connaissances en lien avec le programme. Donc on demeure ouvert comme on l'a fait par le passé, à participer à certaines recherches.

1535

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Alors, on a la réponse.

1540

M. TOMMY TREMBLAY :

Parfait. Merci.

1545

1550

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Je vais inviter monsieur Michel Potvin. Bonsoir, Monsieur.

1555

M. MICHEL POTVIN :

Bonsoir, Monsieur le Président. Mon propos va toucher un peu le contrôle et le suivi de certains projets. Je vais faire quand même une mise en contexte pour pouvoir comprendre la situation, que le promoteur comprenne aussi bien la question que je vais poser.

1560

Entre autres, vous avez le lac puis la piscine avec un mur de ciment tout le tour qui est les berges. Mais à côté du mur il y a un tapis. Moi je vais parler surtout du tapis, la bande riveraine, ou souvent la bande riveraine peut aider aussi à protéger la berge. Et pour illustrer ça, je vais vous parler quand même d'un exemple, d'un exemple entre autres le terrain de camping de l'Alcan Sain-Gédéon où il y a des gens de l'Alcan et du centre de recherche qui sont campés là. Moi je suis là depuis 42 ans. Ça fait que j'ai vu bien des choses qui se sont passées.

1565

Entre autres, dans les années 70, milieu des années 70, le bull a passé dans toutes les dunes puis c'était un vrai désert finalement, pour pouvoir passer des roulottes, ont mis des rues en sable aussi, tout ça. Mais quand il y avait des tempêtes, je peux vous dire que le sable, ça passait par-dessus les roulottes puis ça passait un peu partout.

1570

Ça fait que la première étape, ça a été de mettre un mur en tag de chemin de fer, c'était permis dans le temps. Je sais que ça ne l'est plus maintenant. Mais ça n'a pas fait la job longtemps. Quand le mur a été plein, ça passait par-dessus puis c'était encore pire.

1575

Donc, la solution qui avait été trouvée c'était un projet justement de l'Alcan à l'époque avec Serge Bouchard qui était le chargé de projet, qui est devenu directeur d'Énergie électrique. Ça a été de revitaliser la bande riveraine, la revégétaliser si vous voulez.

1580

La première étape c'était de mettre de l'ammophile, du foin si vous voulez. Ça, c'était la première rangée. Après ça, mettre une série d'arbres, une série d'arbustes pour commencer pour faire un peu comme un tremplin pour le vent. Après ça, c'était des pins gris et des peupliers. Il y a eu 64 arbustes qui ont été plantés, 64 pins gris qui ont été plantés et 128 peupliers qui ont été plantés. Ça, c'est le milieu des années 85 et sur la moitié du terrain, à peu près 300 pieds, c'était un terrain de 600 pieds.

1585

1590 Ça faisait la job, je peux dire, mais dans les années 2000 il est arrivé comme des nouveaux sur le terrain, qui étaient sur le bord du lac, puis souvent c'est le problème, eux autres ils veulent voir le lac. Ça fait qu'on peut dire que la destruction a commencé, la destruction a commencé, puis souvent ça se faisait à l'automne quand il n'y a plus personne, un peu en catimini si vous voulez, avec l'assentiment par après avec le conseil d'administration, moi je n'étais plus sur ça. J'avais tout initié le projet avec monsieur Bouchard.

1595 Si bien qu'aujourd'hui là, il reste zéro arbuste. Il reste huit pins gris sur 64 et il reste 16 peupliers sur 128. C'est tout ce qui reste. C'est tout ce qui reste. Donc, le projet il a été scrappé. C'était un beau projet, la revitalisation naturelle. En plus, ils ont bullé une partie de l'ammophile pour mettre un mur en bois. Ça, c'est très écologique, puis c'est sur le bord du lac, un beau mur en bois. Alors, qu'il y avait de l'ammophile qui faisait la job aussi, qui était naturelle.

LE PRÉSIDENT :

La bande de protection.

1605

M. MICHEL POTVIN :

1610 Oui. Disons, la deuxième étape de la protection après la plage, la bande riveraine. Ma question est la suivante. Est-ce que je me trompe en disant que l'Alcan ou RTA plutôt n'a pas fait le suivi de ce projet-là et n'a pas fait le contrôle aussi de ce projet-là?

LE PRÉSIDENT :

On va adresser la parole à monsieur Gauthier.

1615

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1620 Il faudrait que je me réfère aux personnes du projet à l'époque. Je n'ai pas tout le contexte et les informations par rapport à ce projet, Monsieur le Président, pour être capable de répondre.

LE PRÉSIDENT :

1625 C'est sûr qu'il peut y avoir des interrogations, était-on sur une propriété privée, était-on sur les propriétés de Rio?

M. MICHEL POTVIN :

Non, c'est le terrain de l'Alcan.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une propriété de Rio.

1635

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Excusez-moi, Monsieur le Président. Monsieur Dallaire pourrait amener des éléments de réponse, si vous permettez.

1640

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1645

M. RICHARD DALLAIRE :

Effectivement, on a ouvert un dossier d'une dénonciation à l'effet qu'il y avait eu des arbres coupés dans la bande riveraine pour le terrain du club de direction Alcan. Et on a fait une intervention auprès du conseil d'administration. Il y a un plan de reboisement qui a été déposé à l'automne dernier 2016. Donc, on va faire le suivi avec les dirigeants du club pour que le plan de revitalisation soit mis en oeuvre au printemps et que la bande riveraine soit revégétalisée.

1650

LE PRÉSIDENT :

1655

De quelle façon vous allez vous assurer que les gens ne viennent pas recouper ça?

M. RICHARD DALLAIRE :

Bien écoutez, nous ce terrain-là c'est un peu comme l'ensemble des terrains qu'on possède. On a un locataire qui doit respecter l'ensemble de la réglementation municipale et qui doit agir en bon propriétaire et conserver les bandes riveraines. Et s'il ne le fait pas, on peut aller dans l'extrême limite, aller jusqu'à l'annulation du bail. Là, on n'est pas là. On a une première offense. Le club nous dit : « On va reboiser. On avait un plan de revégétalisation. On s'excuse. On a mal communiqué avec vous, le propriétaire. » On prend ça. C'est un premier dossier. On sent de la bonne volonté. On va laisser une chance à notre locataire de revégétaliser et de mettre en oeuvre son plan. Et puis on va s'assurer que ça soit fait.

1660

1665

LE PRÉSIDENT :

1670 Parce que justement cette dynamique-là, en lisant le rapport du BAPE de 1986, on le
voyait, la commission en avait parlé, même est allée jusqu'à dire : « Il faudrait un genre de code
d'éthique du riverain. » Donc, il avait été constaté que les gens dévégétalisaient, se faisant des
ouvertures, parfois larges, des choses comme ça. Et on a noté aussi, même la Chaire en Éc-
1675 Conseil de l'UQAC a dit plus récemment, je cite ici : « Encourage les riverains à s'organiser pour
se responsabiliser par rapport aux enjeux sur lesquels ils ont un pouvoir d'actions directes. »

Ici, on ne parle pas seulement de la bande riveraine, mais on parlait aussi de l'entretien des
fosses septiques, les loisirs motorisés, éviter de circuler dans les milieux un peu plus fragiles à
l'érosion.

1680 Alors, on l'avait noté. Ce qu'on entend faire, parce que du côté des MRC, même de la
première nation, des Pekuakamiulnuatsh, on va adresser une question par écrit à chacune des
MRC. On veut éviter que chaque MRC en séance réponde. Mais on va envoyer des questions par
écrit pour savoir c'est quoi les mesures que vous faites autour du Lac Saint-Jean, selon votre
1685 territoire respectif pour entre autres la protection des rives. Parce que ce n'est pas seulement une
question de propriété de locataire. Il y a aussi que la bande de protection des rives doit être
protégée. Donc, un propriétaire ne peut pas couper n'importe comment la bande riveraine ou se
faire des aménagements de la bande riveraine. Ce n'est pas juste pour les locataires, c'est tout le
monde doit préserver une bande riveraine.

1690 C'est pour ça qu'on va être intéressé à savoir par rapport notamment à 86, lorsque le BAPE
l'avait souligné, quels progrès ont été faits depuis le temps, et notamment dans le contexte où la
Chaire en Éco-Conseil aura souligné cette problématique-là entre autres des bandes riveraines.

1695 Donc ça, on va adresser des questions par écrit pour voir les progrès, disons ou l'absence
de progrès.

M. MICHEL POTVIN :

1700 Mais là, si je comprends de la réponse, il n'y a pas eu de suivi puis il n'y a pas eu de
contrôle non plus?

LE PRÉSIDENT :

1705 À l'époque il n'y a pas eu de suivi, mais là on veut corriger la situation.

M. MICHEL POTVIN :

Mais là, le quotient est presque mort, là on s'en occupe, c'est ça?

1710

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, on va essayer de corriger la situation. C'est sûr, c'est embêtant de faire des suggestions à ce stade-ci, mais tout à l'heure monsieur Gauthier à dit à la question des baux, l'avenir des baux, qu'est-ce qu'on fait avec les baux. Est-ce qu'on vend? Est-ce qu'on augmente les loyers? Ça fait l'objet d'une préoccupation, mais ça peut aussi illustrer que comment les gens qui ont des baux gèrent la propriété. Ça peut être aussi un objet de discussion. Mais au-delà de ça, comme j'ai dit c'est fondamentalement, que tu sois propriétaire ou locataire, il faut que tu protèges la bande de protection des rives de toute façon.

1715

1720

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le Président, si vous permettez, monsieur Larouche va amener un complément d'information, parce qu'il y a quand même des choses qui ont été faites par rapport à ce projet-là.

1725

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1730

M. RAYMOND LAROUCHE :

Effectivement, il y a eu des suivis sur cette implantation-là qui ont été faits en 1988. On l'a suivie régulièrement avec un agronome qui s'appelait Pierre-Étienne Bouchard. On est allé régulièrement pendant plusieurs années pour s'assurer de comment ça se comportait.

1735

Puis de plus, pour ajouter un petit peu à ce qui se passe, c'est qu'on a quand même toujours continué à supporter l'implantation de végétaux sur la bande riveraine, entre autres, pour donner un exemple, en 1997 on avait fait un concours à partir de notre journal Le Berges en bref, dans lequel on était prêt à offrir 5 000 \$ en prix de végétaux que les gens auraient pu planter sur leur propriété. Tout ce qu'on demandait aux gens c'était : « Voulez-vous ne pas tondre le premier cinq mètres ou 10 mètres de votre bande riveraine. Puis après ça, inscrivez-vous puis vous allez pouvoir participer à notre concours. »

1740

1745 Ça fait qu'on a suivi pendant l'année la bande riveraine autour du Lac Saint-Jean. Puis pour vous donner une idée, il y a quand même 4 500 personnes qui sont en bande riveraine. On a eu 32 participations de gens qui ont accepté de participer à ce concours-là. On avait plus de prix que de participants.

1750 Ça fait qu'en plus, pendant quatre années on a eu une étudiante en biologie qui a fait le tour des terrains autour du Lac Saint-Jean. Elle a proposé des arbustes qu'on fournissait nous autres même pour sensibiliser les gens à la protection de la bande riveraine.

1755

LE PRÉSIDENT :

1760 Très bien. D'ailleurs, la commission en 90 avait identifié ça comme un facteur - la dévégétalisation des bandes riveraines - comme un facteur aggravant sur l'érosion. Alors, ça reste une dynamique importante.

1765 Donc, nous on vous dit, on va adresser des questions aux MRC pour voir c'est quoi l'état de la situation, est-ce qu'il y a des progrès ou est-ce qu'il n'y a pas de progrès. Quitte à savoir aussi si selon eux c'est quoi le taux de respect de la bande de la protection des rives sur leurs territoires respectifs, selon les données qu'ils ont.

1770 À cet effet-là d'ailleurs, je me posais la question du côté de la direction régionale, du côté du ministère du Développement durable. Est-ce que le ministère fait des suivis par MRC concernant le respect de la bande de protection des rives? Vérifier cette information?

1770

M. YVES ROCHON :

Je vais vérifier, je vais vous revenir.

1775

LE PRÉSIDENT :

Donc, on pourra voir si le ministère tient des statistiques aussi autour du lac. On va voir probablement demain, demain après-midi, Monsieur Rochon? Très bien.

1780

Donc, c'est une préoccupation. On l'a enregistrée. Est-ce que vous avez une autre question?

M. MICHEL POTVIN :

1785 Oui. J'ai une deuxième question. Un peu dans le même ordre d'idée, mais pour l'avenir est-ce que le promoteur va avoir encore des projets sur la bande riveraine. Parce qu'il s'occupe surtout des berges dans le programme. Mais est-ce qu'il va y avoir aussi des projets pour revitaliser la bande riveraine, et si oui, quel va être le contrôle et le suivi de ça?

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Monsieur Gauthier.

1795 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

1800 Alors, on a investi 50 000 \$ avec l'OBV du Lac-Saint-Jean pour travailler sur un projet de revégétalisation. D'ailleurs, madame Aline qui a posé des questions aujourd'hui pilote ce projet-là. Donc, ça démontre notre volonté de contribuer à la végétalisation des berges.

1805 Pour ce qui est des suivis comme tels, on contribue aux projets qui nous sont amenés, mais on ne suppléante pas aux municipalités ou à la réglementation. On n'est pas là pour s'assurer que les réglementations sont appliquées. On a par contre, notre bureau est toujours disponible. Les gens peuvent nous contacter et s'il arrive des situations comme la situation que monsieur vient de décrire, bien on prend acte. On va visiter les lieux puis on contacte les personnes concernées pour remédier à la situation.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Éventuellement, si vous voyez des abus vous-mêmes portez plainte auprès de la MRC concernée, parce qu'on sait, c'est une responsabilité municipale. Donc, on peut avoir une plainte qui est déposée à une MRC soit par un citoyen, soit par une entreprise.

1815 Mais il reste fondamentalement le respect, on le sait, c'est une compétence municipale, la question de la bande de protection. Mais effectivement on l'avait noté nous-mêmes au travers des lectures qu'on a fait, que ça peut être un enjeu aussi, si on veut réduire, éviter de faire des interventions à long terme dans les plages si la végétation contribue à protéger le milieu, bien ça veut dire que ça peut conduire à avoir moins de travaux à faire et moins d'artificialisation des rives. Parce que ça aussi ça devient un enjeu. On fait des travaux, mais quelque part ça artificialise toujours un peu les rives ou beaucoup les rives.

1820

Je vous invite à nous présenter un mémoire pour nous faire des propositions.

1825 **M. MICHEL POTVIN :**

Donc, ce que je comprends c'est le contrôle c'est surtout de la dénonciation, là. C'est ça?

1830 **LE PRÉSIDENT :**

1835 C'est sûr, dans les endroits où ils investiraient, ce que j'ai compris. Mais reste que c'est une responsabilité municipale, fondamentalement le respect de la bande de protection des rives. Si moi je suis témoin, je vois quelqu'un qui fait des travaux – je viens des Cantons de l'Est, donc mon père demeurait sur un lac beaucoup plus petit que le Lac Saint-Jean, bien entendu. Le lac où mon père demeurait fait, disons un kilomètre, un point cinq kilomètre par un kilomètre, un point cinq par un, mais effectivement, il y a eu des dénonciations à l'époque. Des gens qui avaient rasé les arbres ou même remblayé dans la bande de protection des rives puis les gens ça a appelé vite. Ils ont dénoncé leur voisin. À Coaticook, donc je sais c'est à quel endroit.

1840 Mais il reste que si les gens ne dénoncent pas, ça va être difficile de faire la police continuellement. Donc, c'est certain que c'est pour ça qu'on parlait du côté de la Chaire d'éco recherche, on parlait, même la Commission parlait de code d'éthique et aussi, pas de pacte, mais d'ententes sociales. À un moment donné, il ne faut pas hésiter à dire à son voisin : « Hey, qu'est-ce que tu fais là? » Mais c'est difficile de dire on va policer non plus.

Mais fondamentalement c'est une responsabilité municipale.

1850 **M. MICHEL POTVIN :**

Je peux vous dire que je n'ai pas hésité moi, pendant toutes les dernières années, mais je n'avais pas beaucoup d'influence. Je ne m'appelle pas l'Alcan moi, là.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on va demander un topo aux MRC.

1860 **M. MICHEL POTVIN :**

O.K. avoir un... c'est ça que vous demandez.

LE PRÉSIDENT :

1865 Je vous remercie. Je vais encore inviter quelqu'un ici à Alma et après je vais passer du côté de Saint-Félicien. Donc, monsieur Marc Archer, s'il vous plaît. Si vous voulez vous avancer.

Bonsoir, Monsieur.

1870 **M. MARC ARCHER :**

Bonsoir, Monsieur le Président. Un court préambule à ma première question tirée d'une des annexes de l'étude d'impact de 1983 qui avait été effectuée par la firme André Marsan et associés. Ça se lit comme suit :

1875 « La régularisation des eaux du Lac Saint-Jean a modifié considérablement la végétation riparienne et les habitats au pourtour du Lac Saint-Jean. L'examen de photographies aériennes prises en 1926, 1947, 1964 et 1981 montrent que la végétation occupait une superficie beaucoup plus vaste du littoral du lac avant la construction de barrages et offrait un meilleur potentiel sur le plan biologique. »

1880 En fait, on peut même dire spécialement dans le delta de la rivière Mistassini où les lots primitifs ont reculé de trois kilomètres à trois kilomètres et demi depuis 1926.

1885 Alors, ma question est la suivante. Quelle était la cote minimale des milieux humides riverains en condition naturelle et quelle est-elle maintenant?

LE PRÉSIDENT :

1890 A-t-on l'information, Monsieur Gauthier? Donc, en avant 1926?

M. MARC ARCHER :

1895 Oui. Ou autour des années 26.

LE PRÉSIDENT :

Si on a l'information. Monsieur Gauthier.

1900

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur Larose?

1905

M. MARTIN LAROSE :

Je n'ai pas l'information à savoir quelle était la cote minimale des milieux humides avant 1926.

1910

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance.

1915

M. MARTIN LAROSE :

On a le niveau minimum que le Lac Saint-Jean pouvait occuper, mais à savoir quel pourcentage la zone littorale était des milieux humides, c'est assez difficile à définir. Parce qu'il n'y a pas juste la profondeur de l'eau qui rentre en ligne de compte. Il y a l'hydro sédimentologie, l'action érosive qui fait que les milieux peuvent se développer ou non.

1920

Je peux donner l'exemple d'un lac avec une baie très peu profonde. Ce n'est pas toutes baies qui sont pleines d'herbiers. Mais il y en a d'autres que oui. Donc, c'est difficile de répondre à cette question-là.

1925

LE PRÉSIDENT :

Mais ce que vous me dites c'est qu'il n'y a pas de documents qui existent, historiques, qui ont fait ces relevés-là.

1930

M. MARTIN LAROSE :

À ma connaissance, non.

1935

LE PRÉSIDENT :

Donc, on n'a pas l'information.

1940 **M. MARC ARCHER :**

À ce moment-là, quelle est la cote minimale des milieux humides maintenant?

1945 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, peut-on répondre à la question? On sait qu'un certain nombre de relevés ont été faits sur les...

1950 **M. MARC ARCHER :**

Autrement dit, quel est le niveau minimal que le lac doit atteindre pour, par exemple que les espèces de poisson à fraie printanière comme la perchaude ou le brochet puissent commencer à se reproduire. Quel niveau minimal il faut que le lac ait atteint avant que ces poissons-là puissent avoir accès à des zones de fraie.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

1960 Mais comme vous avez entendu cet après-midi, il y a la notion, oui le poisson peut rentrer, il y a de l'eau puis ça ne reste pas assez longtemps bien les eaux seraient exposées à ce que ça redescend trop vite.

M. MARC ARCHER :

1965 Je comprends, mais il y a également des habitats humides riverains qui sont ouverts sur le lac, comme par exemple les îles flottantes à l'embouchure de la rivière Mistassini. Et là, j'imagine que rendu à un certain niveau, bien là, le poisson peut commencer à avoir accès aux zones de fraie.

1970 J'aimerais savoir s'il y a moyen de connaître la cote minimale?

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que je comprends ça irait par endroit particulier. Donc, oui, Monsieur Larose?

1975 **M. MARTIN LAROSE :**

1980

Avec l'information que j'ai sous la main présentement on est capable de parler d'élévation à laquelle les poissons habituellement sont en mesure au printemps de rentrer dans les milieux humides semi-ouverts ou les milieux humides avec des embouchures.

1985

Ce soir, présentement je n'ai pas l'information à savoir pour les milieux complètement ouverts sur le lac comme parle monsieur Archer, notamment probablement les habitats de delta. Je n'ai pas cette information-là.

1990

Pour ce qui est des milieux avec des embouchures, ce qu'on observe – et là, je parle d'observation, c'est-à-dire des suivis qui ont été faits entre 88 et maintenant, puis c'est variable d'un milieu à l'autre. Parce que les émissaires sont en sable et selon l'hydrologie, ça peut changer. Donc, ce n'est pas précis au centimètre près. Si on y va en mètre, autour de 100.5 mètres les milieux humides sont accessibles pour que les poissons rentrent dans les milieux humides et une fois dans les milieux humides à ce moment-là, ils peuvent circuler. Et il y a de la végétation, soit submergée qui habituellement occupe presque toute la superficie humide et de la végétation émergente.

1995

Donc, si on parle en pied 100.5 c'est à peu près 13 pieds. J'aurais tendance à dire que c'est autour de 13 pieds. On va avoir la conversion en pied.

2000

Mais ces observations-là ont été faites dans différents habitats comme l'étang des îles, le marais le Rigolet, le petit marais. Si on parle de grands habitats qui ont peu de problématique, le grand marais de Métabetchouan est un grand habitat de plusieurs hectares, voire deux ou 300 hectares, n'a pas de problématique d'accès. Il rentre par la Belle Rivière, donc peut rentrer, peu importe l'élévation.

2005

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça, j'avais dans la tête justement celui-là ou la Belle Rivière. Il y en a d'autres qui sont derrière des plages. Mais il y en a d'autres qui sont plus ouverts, notamment dans les milieux estuariens.

2010

M. MARTIN LAROSE :

La réponse elle peut être très variable, oui.

2015

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, la réponse varie. Vous avez suivi déjà combien de milieux humides en particulier?

M. MARTIN LAROSE :

2020

Bien, les milieux humides qui sont suivis ne sont pas tous des milieux humides utilisés par le poisson. Au total, dans le programme il y a 22 milieux humides qui sont suivis. Les plus importants au niveau du poisson, ont été suivis pour le suivi de leur accès, pour la fraie printanière.

2025

LE PRÉSIDENT :

2030

C'est ça. Dans la question des milieux humides il y a différents concepts qui existent. On a toujours la question de la végétation. Il y a la question aussi de la fréquence d'inondation, mais ça ne joue pas nécessairement les mêmes fonctions. Un milieu humide qui est inondé en moyenne une fois par deux ans, pendant quelques heures ou quelques jours, c'est différent d'un milieu humide qui est en grande partie milieu humide à longueur d'année, comme on voit pas loin de la Belle Rivière. Donc, c'est sûr qu'il y a différents concepts aussi de milieux humides. La question m'apparaît un peu complexe à répondre. Sauf que dans certains cas précis on est capable d'avoir la réponse.

2035

M. MARTIN LAROSE :

Donc, j'ai la confirmation, c'est 13 pieds pour le 100.5.

2040

LE PRÉSIDENT :

Et si vous êtes capable de donner des références précises, c'est-à-dire à quel endroit dans l'étude d'impact on peut retrouver de l'information plus précise sur les milieux humides. Donc, s'il y a des accès ou...

2045

M. MARTIN LAROSE :

Pour avoir la réponse pour les autres types d'habitats ouverts sur le lac, complètement ouvert sur le lac, il faudrait avoir une bathymétrie précise reliée à une observation de végétation. Parce que les milieux humides ouverts sur le lac n'ont pas de la végétation à toute leur élévation.

2050

Donc, c'est une donnée complexe à obtenir qu'on n'a pas dans l'étude d'impact.

2055

LE PRÉSIDENT :

Donc, pas systématiquement sur le pourtour du lac. Ça vous va. Est-ce que vous avez une autre question?

2060

M. MARC ARCHER :

Oui. Ma deuxième question est la suivante. Le promoteur dans le passé a procédé à des inventaires ou des visites ou des vérifications des habitats humides riverains. En tout cas, à ma connaissance en 1985, 86, 93, 95, 98, 99, 2000, 2005 et 2015.

2065

Est-ce que le promoteur a été en mesure d'établir l'importance relative des différents habitats humides riverains en termes d'utilisation par les poissons? Parce que là, on parle de potentiel tout le temps. Il est plus grand, il est plus petit, il est plus haut, il est mieux, il est plus beau, il est plus laid, mais est-ce qu'on connaît l'importance relative de ces habitats-là les uns par rapport aux autres en termes d'utilisation par les poissons. Puis ça a une importance, une certaine importance, parce que si on sait que tels ou tels ou tels habitats sont beaucoup plus importants, bien on peut à ce moment-là gérer le niveau du lac en fonction de ces habitats-là. Je parle toujours au niveau des poissons, j'oublie les autres espèces.

2070

2075

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Gauthier?

2080

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je vais inviter monsieur Larose à répondre à la question.

2085

M. MARTIN LAROSE :

Au tout début du programme, quand les suivis ont commencé, il y a eu une sélection des milieux humides. Au tout début, ça a été une sélection pour dire quels sont les principaux milieux humides autour du Lac Saint-Jean, pour arriver au nombre conçu maintenant, au nombre de 22.

2090

C'est dans les années 80, je pourrais vous retrouver la date, mais c'est le centre écologique du Lac-Saint-Jean qui avait fait les premières grandes caractérisations des milieux humides pour faire des catégories dans lesquelles les milieux humides étaient soit un potentiel fort pour l'utilisation pour la faune aquatique et pour les autres espèces fauniques.

2095 Et c'est sur cette base-là avec la surface des milieux humides qu'il y a eu la sélection des 46 milieux humides qui sont devenus à 24 puis après ça qui est devenu 22, parce qu'il y en a qui n'avait aucune problématique de suivi.

2100 Mais il faut revenir à la raison pour lesquelles ces milieux humides-là sont suivis. Un Programme de stabilisation des berges et c'est pour l'érosion. Donc, les milieux humides sont suivis pour leur intégrité, peu importe qu'ils soient importants, ou non importants pour le poisson, parce qu'il y a d'autres espèces fauniques dans les milieux humides, si on veut, pour leur richesse de façon générale. Les milieux humides sont suivis dans le cadre de leur protection pour qu'ils demeurent des milieux humides et qu'il n'y ait pas d'érosion qui les affecte.

2105 Donc, c'était dans ce cadre-là que les suivis étaient faits. Et quand il y avait des travaux qui pouvaient modifier l'accès par le poisson à un milieu humide, à ce moment-là il y avait des suivis particuliers pour ces milieux-là.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour les nuances. Ça va, Monsieur Archer?

2115 **M. MARC ARCHER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2120 Je vous remercie.

M. MARC ARCHER :

Merci.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons inviter un dernier participant avant la pause, du côté de Saint-Félicien, je vais appeler monsieur Guy Laroche.

2130 **M. GUY LAROCHE :**

Bonjour, Monsieur le président.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Laroche.

2140 **M. GUY LAROUCHE :**

Premier correctif, Larouche. La roche c'est ce qu'ils ont mis le long de la Ville de Roberval pour la protéger du rivage.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Pardonnez-moi. À vous la parole, Monsieur Larouche.

2150 **M. GUY LAROUCHE :**

2150 Je ne vous en tiendrai pas rigueur. Je vais faire un court préambule. Je me présente, je suis maire de Roberval, président de caucus de centralité également à l'UMQ. Présentement, au moment où on se parle on est en train de vivre un évènement qui est particulier à cause de fortes crues, O.K. Le niveau du Lac Saint-Jean se prépare à atteindre des sommets qui n'ont jamais été égalés. Aller jusqu'à cet après-midi on craignait même 19.5 pieds. On a eu un appel conférence
2155 cet après-midi justement avec monsieur Gauthier, et les différents préfets et maires du Lac-Saint-Jean.

2160 On parle en pourcentage, Monsieur Germain, 100% au-dessus de 17.5 pieds, 83% allé jusqu'à une possibilité de 18 pieds, et 14% allé jusqu'à 18.5 pieds. Les dates, on parle de 16 pieds, présentement il est à 14 pieds, 16.5 pieds, on parle d'ici le 14 de mai; 17.5 pieds d'ici le 17 de mai; 18.5 pieds d'ici le 20 mai.

2165 Les conséquences, uniquement pour la Ville de Roberval. Les secteurs touchés : chemin du domaine Levesque; secteur rue Côté; la voie ferrée qui peut impliquer même un arrêt complet du train, on ne le sait pas. Il va falloir voir si au niveau de la sécurité civile qu'est-ce qui est recommandé. Parce que depuis quelques jours on travaille avec la sécurité civile. Piste cyclable, Hôpital de Roberval, au moment même où on se parle, l'hôpital est en train de déployer son plan de mesures d'urgence depuis hier et procède à l'évacuation du sous-sol. Dans le sous-sol, ce
2170 n'est pas juste des boîtes, il y a les services de clinique de jour qui sont là. Donc, différentes interventions cliniques qui sont faites.

2175 Présentement, on est en train de procéder à cette évacuation-là. Également, le sous-sol du palais de justice. Donc, c'est toutes les cour, les salles, les procès qui sont retardés. Également boulevard de l'Anse, une portion, le parc Saint-Joseph, les résidences riveraines du boulevard Saint-Joseph, Domaine des Bernaches, ont est en train également de prévoir une protection pour la marina de Roberval. Je ne sais pas si vous avez déjà vu, mais on a gagné le premier prix canadien. Je vous invite à venir faire un tour si jamais vous passez par là. Mais on se prépare à la protéger.

2180 Ensuite, ma question avec tout ça, avec tous les niveaux qui devaient être atteints, puis là-dessus je tiens à saluer les communications qu'on a eues avec monsieur Gauthier. Dernièrement, les communications arrivent, puis ça, c'est important, puis c'est important, on la diffuse également à la population pour qu'elle soit bien informée.

2185 Mais vu que tout le monde connaissait les fortes précipitations de neige qu'on a eues cet hiver, au niveau des bassins versants, pourquoi est-ce qu'on n'a pas ouvert les vannes beaucoup plus tôt pour ainsi éviter ce qui s'en vient?

2190 Parce que vous savez, dans une rivière c'est un coup d'eau, mais dans le lac, même si les rivières présentement commencent à diminuer au niveau de l'intensité, le bassin comme ils se plaisent des fois à l'appeler, du Lac-Saint-Jean, ils ne sont pas capables de vider tout ce qui rentre à l'heure actuelle. Ça fait qu'il va continuer de monter jusqu'à ces niveaux critiques là.

2195 Donc, ma première question, pourquoi qu'on n'a pas agi plus tôt? De toute façon, tout le monde le sait qu'il y a eu énormément de neige cet hiver.

LE PRÉSIDENT :

2200 Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2205 Donc, je vais amener quelques éléments de réponse et je vais laisser monsieur Larouche compléter, Bruno Larouche.

 Lundi, lorsqu'on a rencontré les élus on a expliqué l'ensemble des mesures préventives qui ont été prises et il y a eu des actions qui ont été faites beaucoup plus tôt que la normale, en considérant le relevé de neige. On savait déjà que la neige était importante. On avait un relevé de neige qui était à 124% de la normale. Et on a procédé à l'ouverture de déversoir dès le mois de

2210 mars pour abaisser davantage et accélérer la baisse du niveau du Lac Saint-Jean pour être capable de faire plus de place en prévision de la crue.

2215 Donc, il y a des actions qui ont été prises. Et tous les déversoirs ont été ouverts pour que dès que l'eau atteigne le seuil des déversoirs, que ça commencer à déverser. Et on a même pris des mesures supplémentaires sur la Péribonka, en arrêtant la production à Chute-des-Passes pour être capable de retenir l'eau et réduire les apports.

2220 Alors, on a été très proactif et on a pris toutes les mesures possibles en fonction du relevé de neige. Ce qu'on ne pouvait pas prévoir c'était les précipitations du mois d'avril qui sont une récurrence qui est... on a un top 2 depuis 1955. Donc, à partir de là, on a pris des actions dont ce que j'ai dit par rapport à la Chute-des-Passes, mais on a pris toutes les actions nécessaires dès qu'on a vu le relevé de neige et les quantités de neige qui étaient présentes et on a pris des actions et on a pris toutes les choses qui pouvaient être faites dans le temps qui était requis, Monsieur le Président.

2225 Monsieur Larouche, si vous voulez compléter?

LE PRÉSIDENT :

2230 Oui, Monsieur Larouche.

M. BRUNO LAROUCHE :

2235 Alors, effectivement on fait des relevés neige nous périodiquement au cours de l'hiver, fin janvier, fin février, fin mars. Puis effectivement on voyait, on a même des capteurs aussi qui mesurent le couvert de neige en temps réel. On a vu que le couvert de neige était important, pas un record, mais le sixième en importance au 1^{er} avril.

2240 Ça fait que dès le mois de mars on a ouvert les déversoirs pour favoriser la descente du Lac Saint-Jean. Mais lorsque le Lac Saint-Jean est très, très bas, même si on ouvre tous les déversoirs, il n'y a pas beaucoup de débit qui passe en raison de la charge hydraulique au-dessus du seuil des déversoirs.

2245 Ça fait que le Lac Saint-Jean a été baissé jusqu'à 3.4 pieds comme minimum. C'est à peu près un niveau typique. Puis une fois qu'on est rendu au minimum, toutes les vannes sont ouvertes. Lorsqu'on annonce une grande crue, c'est parmi les plus faciles à gérer. La décision est

2250 très simple. C'est que tu ouvres l'ensemble des déversoirs. Ça fait que c'est ce qu'on a fait. On ne peut pas faire plus.

2255 Ce qu'on pouvait faire de plus, on a analysé l'opportunité de couper le débit de Chute-des-Passes à zéro puis on a regardé l'impact sur le niveau du Lac Saint-Jean. Parce qu'en coupant le débit de Chute-des-Passes, qui est la centrale qui retient l'eau des réservoirs d'amont, là on a fait des simulations pour savoir : est-ce que ça améliore ou ça empire le problème? Parce que ça peut empirer le problème dans le sens où une fois que les réservoirs d'amont sont remplis, un réservoir qui est rempli ce n'est plus nous qui décide du débit sortant. Il faut sortir ce qui rentre.

2260 Puis si les apports sont très importants, on a analysé, si les forts débits, une fois le réservoir rempli, pouvaient s'additionner au niveau du lac encore en montant. Ça fait que là, on aurait pu faire pire. Mais non, à cause de la crue qu'on a connue qui est un petit peu bon, la température d'avril et jusqu'à date mai est sous la normale.

LE PRÉSIDENT :

2265 Donc, c'est un peu rendu sur le Péribonka.

M. BRUNO LAROCHE :

2270 C'est ça. Ça fait que ça permettait un décalage. Ça fait qu'on a simulé que de couper le débit Des-Passes à zéro, sauvait un six pouces ou un demi-pied sur les niveaux maximums atteints au Lac-Saint-Jean.

2275 Ça fait qu'actuellement tout est fait pour minimiser l'impact du niveau maximum. Puis maintenant, il reste à faire des prévisions les plus précises possible compte tenu des prévisions météo qui changent à chaque jour à toutes les 12 heures.

LE PRÉSIDENT :

2280 Très bien.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2285 Et je tiens à souligner que ces interventions-là se font au détriment de la production hydroélectrique. On est en mode de protection du public et à réduire les impacts. Et on a pris cette décision-là sans même compter les impacts au niveau de la production. Même s'il y en a qui sont significatifs.

LE PRÉSIDENT :

2290 Très bien, je vous remercie. Donc, votre deuxième question, Monsieur Larouche.

M. GUY LAROUCHE :

2295 Étant donné que justement les données changent extrêmement rapidement, que ça soit au niveau météo, prévisions, tout ça. Comment ferez-vous pour garantir lors de la prochaine entente d'être en mesure de maintenir ces niveaux? Parce que présentement on le voit que vous n'êtes pas capable de les maintenir.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2300 On va laisser monsieur Larouche répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2305 Monsieur Larouche.

M. BRUNO LAROUCHE :

2310 Compte tenu de l'hydrologie du Lac Saint-Jean et de sa capacité d'évacuation, sur ce système-là, quand les crues atteignent un volume de l'ordre de 30 kilomètres/cube, qui est les apports pour avril, mai, juin. Quand on est dans ces volumes-là, ce n'est pas possible de respecter la cote maximale au Lac-Saint-Jean.

2315 Ça correspond à une crue à peu près, une crue un dans 20 ans. Puis pour expliquer aux gens c'est quoi une crue un dans 20 ans, il faut imaginer un chapeau avec 20 balles de ping-pong puis il y en a une qui est noire. Puis à chaque année on a une chance de frapper la noire.

2320 La dernière fois qu'on a dépassé la cote maximale au Lac-Saint-Jean, c'est en 1976. Ça fait donc 40 années qu'on évite de piger la boule noire. Il faut s'attendre qu'un jour la nature nous ramène à l'ordre et puis nous envoie une crue de l'ordre de un dans 20 ans et c'est ce qui est en train de se produire.

LE PRÉSIDENT :

2325

Donc, ce que j'en comprends, selon le système c'est inévitable que tôt ou tard il y a un dépassement de cote compte tenu des caractéristiques physiques du bassin versant, hydrologique, et cetera. La seule solution, ça serait quoi, de faire des travaux de canalisation, je ne sais pas dans la Grande Décharge pour accroître le transit vers le Saguenay. Ça serait des travaux de ce type-là pour augmenter les capacités d'évacuation.

2330

M. BRUNO LAROUCHE :

De ce type-là ou rajouter un réservoir. L'idée c'est de laminer encore plus possible les forts apports de l'ordre de un dans 20 ans. Mais c'est un autre...

2335

LE PRÉSIDENT :

Donc, de rajouter un réservoir en amont du Lac Saint-Jean?

2340

M. BRUNO LAROUCHE :

Effectivement. En amont pour capter encore plus la crue. Mais on n'a pas de projet.

LE PRÉSIDENT :

2345

Il n'y a pas de rivière de disponible, c'est ce qu'on comprend. L'Ashuapmushuan c'est une réserve, des choses comme ça. Donc, on a entendu parler d'un débat là-dessus, mais effectivement vous avez pu tamponner, de ce que je comprends de six pouces en gérant, en retenant de l'eau en haut dans le Péribonka.

2350

Mais ça veut dire sans travaux majeurs, c'est-à-dire dans la Grande Décharge ça ne serait pas possible de prévenir des dépassements dans le futur comme dans le passé il y en a eus. Peu importe, de ce que je comprends de la réponse de monsieur Larouche qui est ici présent, peu importe comment on va établir une gestion prévisionnelle.

2355

On ne peut pas s'engager à ce que dans le futur le niveau dans l'état actuel des choses de 17 pieds, disons, ou 17.5 ne soit pas dépassé. C'est ce qu'on comprend de la réponse.

M. GUY LAROUCHE :

2360

Ma troisième question. Je pense que là, on va avoir la balle noire directement dans le front.

LE PRÉSIDENT :

2365 Je vais vous laisser poser votre troisième question, puis après ça on fait une pause.

M. GUY LAROUCHE :

2370 Oui. Étant donné les coûts importants que nous allons devoir absorber au niveau de la Ville de Roberval et des différentes municipalités et que Rio Tinto est responsable et gestionnaire du bassin hydrographique du Lac Saint-Jean. Allez-vous nous indemniser pour ces coûts que nous allons avoir? Parce que ce n'est pas des coûts qui pourront être réclamés. Donc, j'ai besoin d'une réponse claire à ce niveau-là.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Monsieur Gauthier. On comprend qu'on sort un peu du Programme de stabilisation, mais qu'est-ce que vous pouvez répondre à ce stade-ci?

2380 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

À ce stade-ci je ne peux pas répondre à la question de monsieur Larouche, Monsieur le Président.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la réponse. Comme je vous dis, la réponse peut ne pas vous satisfaire, mais c'est la réponse que le promoteur nous donne à ce stade-ci.

2390

M. GUY LAROUCHE :

2395 Parfait. Merci beaucoup. Puis je vous invite à venir voir les berges à Roberval. Ça va vous donner une idée quand vous parlez de – tout à l'heure – de la gestion des municipalités au niveau des berges. Bien, à Roberval c'est de l'empierrement, pratiquement partout puis les gens avaient le choix entre une descente de bateau ou un escalier.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je connais assez bien Roberval. Je vous remercie.

Alors, il est 20 heures 50. Nous allons faire une pause...

2405

M. ÉRIC SCULLION :

Pendant la pause on a entendu parler de la zone, de l'embouchure de la Mistassini. J'ai un document. J'aimerais ça juste le rouler pendant la pause. Vous avez vu mon genre de document, il n'y a pas de commentaire. Les gens évidemment... Bien, huit, neuf minutes. C'est une journée de tournage.

2410

LE PRÉSIDENT :

On va faire la pause maintenant.

2415

M. ÉRIC SCULLION :

Non. Je ne veux pas prendre du temps pour les gens. Je vais le laisser là. Ceux que ça intéresse ils vont voir.

2420

LE PRÉSIDENT :

Ah O.K. Vous allez le faire rouler pendant la pause.

2425

M. ÉRIC SCULLION :

C'est un intermède pendant la pause.

2430

LE PRÉSIDENT :

O.K. On pourrait le faire rouler, O.K. Pas de problème. On va vous permettre de le faire rouler pendant la pause.

2435

M. ÉRIC SCULLION :

Merci, Monsieur le Président.

2440

PAUSE

2445 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, si vous voulez prendre place, nous allons recommencer dans une minute. Donc, nous allons reprendre la séance et je vais appeler une personne qui est ici à Alma. Donc, je vais appeler monsieur Claude Duchesne à s'avancer à la table des intervenants. Rebonsoir, Monsieur.

2450

M. CLAUDE DUCHESNE :

Bonsoir, Monsieur le Président. Le promoteur nous a dit que les berges du Lac Saint-Jean depuis les interventions le Programme de stabilisation des berges avait progressé, la largeur était plus grande. Donc, on a le tableau quand même qui vient prouver ça.

2455

Ma question est la suivante. Concernant l'Île Bouliane, est-ce que le promoteur peut nous.... on sait que ses berges ont diminué. Est-ce que le promoteur peut nous dire quel a été le recul des berges de l'Île Bouliane?

2460

LE PRÉSIDENT :

On va aller du côté de monsieur Gauthier. Donc, l'Île Bouliane, si c'est possible de projeter l'endroit où est située l'île. Donc, l'Île Bouliane sur la Péribonka. C'est la même île que tantôt? Oui, c'est ça.

2465

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je tiens à souligner que l'Île Bouliane fait partie du Parc la Pointe-Taillon, mais il y a quand même des informations que monsieur Larouche pourrait apporter, Monsieur le Président.

2470

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

2475

M. BRUNO LAROUCHE :

2480

Effectivement, les reculs mesurés entre 1926 et l'année où on a fait une vérification, bien entendu c'est des reculs qui ont été faits à partir des photographies aériennes. Dans la partie exposée côté Lac Saint-Jean, on avait un recul de 70 mètres.

2485 Ensuite de ça, le ministère, la Sépaq fait un suivi sur le secteur de l'île Bouliane depuis 2002. Ils ont des bornes installées, puis la Sépaq pourra confirmer. Mais le recul de la série de bornes qui est exposée du côté du Lac Saint-Jean a une moyenne de 0.6 mètres par année de recul.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, actuellement.

M. BRUNO LAROCHE :

2495 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2500 Oui, Monsieur Duchesne.

M. CLAUDE DUCHESNE :

2505 Ça répond à ma question. Dans la structure participative on a les propriétaires riverains, donc comme je suis président de Riverains lac Saint-Jean 2000, ça m'intéresse dans le sens que, mettons les riverains quand ils vont avoir des bris, est-ce qu'on va agir de la même façon qu'on agit présentement, comme monsieur Dallaire nous proposait concernant les réparations ou il va falloir aller au Conseil développement durable pour avoir des réponses ou pas?

2510 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, Monsieur Gauthier.

2515 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

 Donc, les mêmes mécanismes pour des travaux ou des demandes vont s'appliquer avec le Programme de stabilisation des berges. C'est pour ça qu'on voyait la ligne pleine entre Rio Tinto et les propriétaires riverains. En fait, ce qui s'ajoute c'est que maintenant le Conseil de gestion

2520 durable qui va faire un suivi par rapport au Programme de stabilisation des berges. Et les propriétaires riverains, les associations vont pouvoir aussi communiquer ou faire des représentations auprès du conseil de gestion. Mais tout ce qui est des travaux comme tels, les mêmes mécanismes vont s'appliquer, Monsieur le Président.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond à votre question?

2530 **M. CLAUDE DUCHESNE :**

Oui. Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

2535 Parfait. Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Éric Scullion à s'avancer. Alors, bonsoir, Monsieur.

M. ÉRIC SCULLION :

2540 Bonsoir, Monsieur le Président. J'aurais une question. Je vais peut-être avoir besoin de l'aide de madame Jolette pour vérifier mes kilomètres. Je ne veux pas errer dans mon affirmation.

2545 RTA. intervient sur 230 kilomètres incluant les berges tout ça, autour du lac Saint-Jean. C'est ce que mes calculs mathématiques me disaient. Et fait un suivi sur 430 kilomètres, parce que vous nous avez dit plus tôt que vous faisiez le suivi même si vous ne faisiez pas de travaux. Est-ce que je me trompe?

LE PRÉSIDENT :

2550 Oui. Alors, madame Jolette.

2555 **MME CAROLINE JOLETTE :**

En fait, on fait un suivi sur 436 kilomètres de rive incluant le lac et une partie des rivières. Et le territoire couvert, les secteurs couverts par le Programme de stabilisation des berges représente 270 kilomètres de rive.

2560

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, ça confirme vos chiffres.

2565

M. ÉRIC SCULLION :

Vous êtes meilleur que moi en mathématique. Merci. J'aimerais juste savoir quel est l'état du recul des berges sur les 200 kilomètres environ restants et qui ne sont pas couverts par le programme de stabilisation? Quel est l'état de recul des berges ailleurs, autrement dit.

2570

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

2575

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait spécifier la question. J'ai mal compris.

LE PRÉSIDENT :

2580

O.K. Donc, on parle de 250 kilomètres.

M. ÉRIC SCULLION :

2585

270.

LE PRÉSIDENT :

2590

270. Il y a 45, projeté 50 kilomètres où il y a des travaux qui sont envisagés, des suivis beaucoup plus serrés. Donc, pour ce qui est de l'autre 220 kilomètres, est-ce que vous avez des données sur le recul des berges?

2595

M. ÉRIC SCULLION :

Le recul des berges. Oui, c'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2600

Donc, si je comprends bien c'est, exemple sur les territoires du gouvernement, est-ce qu'on a des mesures sur le recul des berges dans ces secteurs-là, c'est ça?

M. ÉRIC SCULLION :

2605

Les autres, les autres kilomètres, que ça appartiennent à PFR ou n'importe quoi. Je veux savoir le recul sur les autres berges que vous ne faites pas un suivi.

LE PRÉSIDENT :

2610

On sait qu'il y a des bornes inamovibles qui ont été mises à des endroits particuliers, pas partout autour du lac. Est-ce qu'il y a des données télémétriques ou autrement qui sont disponibles là-dessus.

M. ÉRIC SCULLION :

2615

C'est ça.

MME CAROLINE JOLETTE :

2620

Est-ce que c'est sur les kilomètres que le programme ne couvre pas, que le programme ne protège pas?

M. ÉRIC SCULLION :

2625

Où il y a un suivi. Ce n'est pas le Programme de stabilisation directement.

MME CAROLINE JOLETTE :

2630

En fait, on suit des milieux humides. Dans le 436 kilomètres qui est à l'extérieur de la zone du 270 kilomètres suivis, on suit certains milieux humides. On a des données de recul pour ces secteurs-là. Sinon, sur le Parc National de la Pointe-Taillon, c'est le parc qui s'occupe de faire des suivis annuellement. Donc, on peut peut-être donner l'information pour les milieux humides.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous avez comme donnée, grosso modo, l'autre 220. C'est la question, est-ce qu'il y a des suivis là-dessus. Et ça peut être déposé.

2640 **M. MARTIN LAROSE :**

2645 Sur le milieu humide, ce que je peux répondre c'est que les suivis qui sont faits aux trois ans, la reconnaissance des milieux humides, c'est comme ça qu'ils sont appelés ou le suivi maintenant des milieux humides riverains. C'est des stations fixes où il y a des problématiques qui ont été notées et ces stations-là sont visitées aux trois ans. Et ce n'est pas une mesure quantitative, mais plutôt une évaluation qualitative sur la base de comparaison de station photo, à savoir est-ce qu'on a eu une accumulation ou un recul. Et selon les habitats d'une station à l'autre ça peut être un recul qui était estimé entre zéro et un mètre ou une accumulation entre zéro et un mètre. Et par la suite, il y a un avis, pas un avis, mais plutôt une analyse qui est faite à savoir :
2650 est-ce que ce recul-là met en péril le milieu humide qui est derrière.

C'est le type de suivi qui est fait pour le milieu humide et ça C'est fait aux trois ans.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des données là-dessus?

M. MARTIN LAROSE :

2660 Bien, les données ne sont pas synthétisées dans un seul tableau, mais je veux dire ces rapports-là existent. Et le dernier date de 2015.

M. ÉRIC SCULLION :

2665 Est-ce qu'on peut avoir ces données-là?

LE PRÉSIDENT :

2670 Est-ce qu'on pourrait avoir le dernier rapport de 2015?

M. ÉRIC SCULLION :

2675

Mais c'est seulement les milieux humides. Parce qu'il y a encore d'autres zones qui ne sont pas couvertes. Ça, je peux le comprendre.

LE PRÉSIDENT :

2680

On va régler les milieux humides pour voir. Pour les autres zones, est-ce qu'on a des données? Maintenant, c'est possible de déposer le rapport sur les milieux humides. Pour les autres secteurs de, je pense, 220 kilomètres ou ailleurs, est-ce que vous avez des données de suivi sur le recul des berges?

2685

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Non. Autre que le suivi que monsieur Larose vient de décrire, on n'a pas d'autres suivis et le rapport de 2015 pourra être déposé, Monsieur le Président.

2690

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Donc, ça répond à votre question.

2695

M. ÉRIC SCULLION :

J'aimerais compléter ma question. Est-ce qu'il y a des ministères qui ont ces données-là, s'ils ne les ont pas, est-ce que les ministères, je ne sais pas lequel.

2700

LE PRÉSIDENT :

Pour la Pointe-Taillon?

2705

M. ÉRIC SCULLION :

Oui. Puis les autres kilomètres, est-ce que le gouvernement, il y a des zones qui ont été dit, est-ce qu'ils ont des mesures précises du recul des berges où RTA ne fait pas de mesures de recul?

2710

LE PRÉSIDENT :

2715 On va commencer par la Pointe-Taillon. Madame Larose?

MME DIANE LAROSE :

2720 Moi pour l'instant je n'ai pas ces données-là, mais je pourrais vérifier, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2725 Donc, c'est les données sur les reculs des berges spécifiquement. Vous pouvez nous les déposer.

Maintenant, du côté du ministère du Développement durable. Est-ce qu'il y a d'autres suivis à votre connaissance qui sont faits ailleurs sur les reculs des berges?

M. YVES ROCHON :

2730 À ma connaissance il n'y en a pas, mais on va vérifier auprès du ministère.

LE PRÉSIDENT :

2735 On pourra revenir demain après-midi là-dessus. Très bien, je vous remercie.

M. ÉRIC SCULLION :

2740 Je veux juste revenir sur l'île Bouliane. Là, on a appris le chiffre après 1926, un recul de 70 mètres et 0.6 mètre de recul en moyenne annuellement. Est-ce que j'ai bien pris ma note?

LE PRÉSIDENT :

2745 Il me semble que oui.

M. ÉRIC SCULLION :

2750 Ça fait que moi je vais terminer, parce que j'ai un petit vidéo à vous présenter spécifiquement sur l'Île Bouliane. Donc, les gens qui ne la connaissent pas. Je vous présente ça avec grand plaisir. Si on peut le mettre en onde, merci.

LE PRÉSIDENT :

2755 On a une bonne idée. Je veux permettre à d'autres personnes à venir poser des questions.

M. ÉRIC SCULLION :

2760 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

2765 **M. ÉRIC SCULLION :**

0.6 annuellement?

LE PRÉSIDENT :

2770 Oui, 0.6. Donc, maintenant je vais inviter monsieur Maxim Belley à s'avancer à la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur.

M. MAXIM BELLEY :

2775 Rebonjour. Maxim Belley. Depuis cet après-midi ça n'a pas changé. Je suis toujours délégué de la chambre de commerce et d'industrie de Lac-Saint-Jean Est, et même du Comité des parties prenantes.

2780 Ma deuxième question de la journée. Au cours du dernier décret le niveau du lac a été calculé à l'aide de l'échelle de Roberval soit un seul point de mesure pour l'ensemble du lac. Dans le projet présenté, RTA prévoit effectuer ces calculs en tenant compte de l'échelle de Roberval et celle de Saint-Henri-de-Taillon. Cette technique qu'on peut qualifier de mesure linéaire, pourrait-elle permettre de calculer l'effet de sèche aux endroits sensibles tels que le secteur de Saint-Gédéon, afin de ne pas dépasser la hauteur maximale permise dans le décret?

2785 **LE PRÉSIDENT :**

2790 Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2795

Je vais inviter monsieur Bruno Larouche à répondre à la question, Monsieur le Président.

M. BRUNO LAROUCHE :

2800

Alors, si vous permettez, j'aurais une capsule pour illustrer mon propos. Ce que je voudrais illustrer c'est comment on a fait pour déterminer quelle est la meilleure façon de déterminer le niveau moyen. Parce que nous quand on emmagasine de l'eau jusqu'à une certaine cote, il faut parler de niveau moyen.

2805

Le phénomène c'est lorsqu'il vente avec un grand vent, il se produit un phénomène de sèche. Ça veut dire que le plan d'eau se déforme en raison de la friction du vent sur la surface de l'eau. Puis une fois dans ces conditions-là très déformées, c'est très difficile par mesure de déterminer quel est le niveau moyen du Lac Saint-Jean en raison des vagues.

2810

Ça fait que pour déterminer si on avait un nombre de jours suffisant et comment qu'on devrait pondérer cette moyenne-là, on a procédé par une simulation numérique. Donc, on a simulé la déformation du vent. On a des données, ça fait qu'on savait que quand le vent vient de telle direction, il se produit une déformation de X centimètres entre tel côté du lac et tel côté du lac. Ça fait qu'on a calibré un modèle et c'est ce que j'aimerais vous démontrer.

2815

Alors, avec le modèle numérique, on a fait un maillage puis à chacun des points du triangle ici, on a mesuré par calcul, ou on a déterminé par calcul quelle était la déformation de chacun de ces points-là causée par un vent de 40 kilomètres/heures.

2820

Ça fait que virtuellement on a installé 10 500 jauges sur le Lac Saint-Jean. Puis en raison de la conservation de la masse, la moyenne des 10 500 est toujours la même, peu importe la direction du vent, parce que bon, il n'y a pas de molécule d'eau qui est enlevée en fonction du vent. On a toujours la même masse qui est conservée.

2825

Ça fait que la simulation pour huit directions du vent, nord, nord-est, et cetera, on a déterminé comment le lac était déformé. Ça fait qu'on voit que les couleurs plus pâles signifient une surélévation, et les couleurs plus foncées un abaissement par rapport au niveau moyen. Ça fait que selon les huit directions.

2830 Ça fait qu'on voit que le modèle calibré représente bien notre intuition. Puis ce que je vais vous montrer c'est pour chacune des jauges, Roberval – j'ai peut-être passé un peu vite ici. Je vais les situer. Actuellement, on mesure le niveau du Lac Saint-Jean à trois endroits. Il y a le niveau de Roberval, le niveau de Saint-Henri et le niveau de Saint-Gédéon.

2835 Ça fait qu'ici je vais vous montrer pour chacune ce qu'on voit sur ce graphique-là, c'est l'écart en centimètre par rapport au niveau moyen calculé par les 10 500 jauges qui est toujours la même, les jauges numériques. L'écart en fonction des différentes directions du vent. Ça fait que ce n'est pas surprenant quand les vents viennent de l'est ou du nord-est le niveau de Roberval est plus haut que le niveau moyen. On le voit ici sur la figure. Ça fait quand il vente de ce côté-là, ça veut dire qu'il y a un gonflement de ce côté-là.

2840 Donc, surélévation des vents d'est. C'est l'inverse avec des vents qui viennent du sud-ouest.

2845 Après ça, je vous présente la même figure, mais je vais ajouter l'écart de la station de Saint-Henri. Donc, comme cette station-là est à l'opposée de Roberval, c'est tout à fait le phénomène inverse. Quand on a des vents du nord-est, cette jauge-là est plus basse que la moyenne. Et lorsqu'on a des vents du sud-ouest ou de l'ouest, cette jauge-là est plus haute que la moyenne de l'ordre de six centimètres.

2850 J'ajoute maintenant la courbe de Saint-Gédéon. On voit que Saint-Gédéon semble la jauge la plus affectée par les vitesses de vent. Elle est comme située dans une baie qui réagit beaucoup. Et puis les erreurs de cette jauge-là par rapport au niveau moyen, sont de l'ordre de neuf centimètres.

2855 Si on fait la moyenne de ces trois-là, on peut s'attendre à ce qu'on minimise l'écart entre la moyenne des trois jauges et le niveau moyen des vents, les niveaux moyens des vents du Lac Saint-Jean, les 10 500 jauges. Ça fait qu'on voit que si on prend la moyenne, dans le pire cas, par exemple lorsqu'on a des vents d'ouest, on fait une erreur de l'ordre de trois centimètres.

2860 Maintenant, à partir de ces informations-là qu'on a trouvées très précieuses, de cette simulation-là, on s'est demandé : quelle était la meilleure pondération de chacune des jauges qui minimiserait l'écart entre cette moyenne pondérée là, et la moyenne des 10 500 jauges. Et puis on a trouvé cette pondération-là qui correspond à 55% Roberval et une moyenne pondérée avec 45% Saint-Henri. Et en termes de représentativité spatiale, on ramène l'erreur à quatre millimètres.

2865

2870 Ça fait qu'avec deux seules jauges on est à peu près à quatre millimètres de la moyenne. Donc, ça nous disait : est-ce qu'on a besoin de rajouter des jauges par exemple du côté ouest du Lac Saint-Jean. Donc, on a considéré qu'à quatre millimètres la moyenne des deux jauges était suffisante pour être capable de tenir compte des déformations du lac Saint-Jean et avoir un bon niveau moyen qui est raisonnable.

2875 Auparavant la jauge officielle était la jauge de Roberval. Ça fait que ce qu'on propose nous maintenant, c'est d'utiliser les deux jauges de Roberval et de Saint-Henri avec les proportions qui sont indiquées ici.

LE PRÉSIDENT :

2880 Très bien. Donc, ça répond à votre question.

M. MAXIM BELLEY :

2885 Oui et non. J'ai une deuxième sous question, mais juste avant, avec la jauge de Saint-Gédéon qu'on voit présentement, on voit que l'effet de sèche, selon vos chiffres que vous présentez, apporte un différentiel de 10 centimètres. Donc, entre deux et trois pouces par rapport au niveau de l'échelle de Roberval. C'est ce que je comprends.

2890 Si le niveau maximal à 16.5 est atteint à l'échelle de Roberval, ça veut dire que l'effet de sèche va être rendu à 16.8, 16.9 presque 17 pieds en période de tempête.

2895 Est-ce que selon le décret la limite, la hauteur maximale du Lac Saint-Jean, au lieu d'être la moyenne ne devrait pas être un taux fixe tout le tour du lac, dont une hauteur maximale au pourtour du lac pour 16 pieds et demi et non pas la moyenne de toutes les jauges.

LE PRÉSIDENT :

2900 C'est une question-réponse que vous faites. Pas parce qu'on met un point d'interrogation en fin d'une phrase ça en fait une question. C'est comme une proposition ou un point de vue que vous exprimez.

M. MAXIM BELLEY :

2905 Ma deuxième question. Pourquoi – ça revient un peu à ce que je viens de dire – pourquoi ne pas utiliser une méthode de triangulation en utilisant également l'échelle de Saint-Gédéon, ce

qui pourrait permettre de connaître le niveau du lac en temps réel sur l'ensemble de ces rives dont les plus vulnérables. Et on parle toujours du secteur sud, Saint-Gédéon et Métabetchouan.

2910

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Larouche?

2915

M. BRUNO LAROUCHE :

Alors, nous on considère qu'on devrait utiliser un niveau moyen. Parce que lorsqu'on doit emmagasiner de l'eau sur une certaine cote, ça fait référence à une courbe d'emmagasinement volume-niveau, ça se lit avec un niveau moyen. Ça fait qu'on suggère d'utiliser le niveau moyen avec la formule qui est présentée ici.

2920

LE PRÉSIDENT :

Vous avez le point de vue du promoteur.

2925

M. MAXIM BELLEY :

Merci.

2930

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais inviter monsieur Patrick Plourde Lavoie à s'avancer.

2935

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Bonsoir, Messieurs.

2940

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

2945 Ma première question sera très brève. Monsieur Larose y a partiellement répondu il y a quelques minutes. Donc, quand on parle du suivi de l'érosion des milieux humides, donc on comprend qu'il y a des stations qui sont visitées aux trois ans. Finalement donc, on semble mesurer de façon qualitative est-ce qu'il y a par exemple eu perte ou accumulation d'un à quelques mètres de matière. Et puis finalement, lorsqu'on lit les rapports on peut voir, par exemple 2950 que dans certains cas il y a eu des pertes d'un à deux mètres sur une distance par exemple de 20 mètres. Puis souvent ce qu'on réfère c'est au niveau de l'intégrité de l'habitat. Donc, on mentionne qu'il y a effectivement l'érosion, mais que l'intégrité de l'habitat n'est pas menacée.

2955 Donc, ma question c'est de savoir qu'est-ce qu'on considère comme un habitat intègre puis dans quel cas on va intervenir suite à un constat de l'érosion?

LE PRÉSIDENT :

2960 Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2965 Je vais céder la parole à monsieur Larose, Monsieur le Président.

M. MARTIN LAROSE :

2970 On se base pour... Bien sûr l'intégrité de l'habitat va changer selon le type d'habitat qu'on visite et selon la position de la station comme telle. Si on est sur un cordon d'habitat, bien ce qu'on veut pour un habitat qui est semi-ouvert ou fermé par rapport au lac, ce qu'on vise c'est que le cordon demeure intact. Donc, qu'il n'y ait pas de brèche.

2975 Si l'élément sensible dans un milieu humide et son embouchure, si l'érosion affecte cette embouchure-là, on va regarder est-ce que l'érosion peut changer la dynamique de cette embouchure-là. Donc, à chaque fois on pose un jugement sur l'intégrité selon le milieu et selon l'endroit dans le milieu où on se trouve avec la station de suivi.

2980 Mais ce qu'on vise c'est la protection du milieu humide. Il faut comprendre que ces milieux-là qui sont suivis, on n'est pas à l'intérieur du milieu humide quand on le suit, mais plutôt à son pourtour pour sa protection. Donc, l'érosion pour qu'il soit protégé du Lac Saint-Jean, dans la majorité des cas c'est des cordons littoraux.

LE PRÉSIDENT :

2985

La majorité des cas, donc des cordons littoraux à surveiller.

2990

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Est-ce que je peux me permettre une sous-question en lien avec ce sujet?

2995

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

3000

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Donc, on en comprend que les stations photographiques qui sont normalement installées dans les stations qui devraient être sensibles. Est-ce que les stations photographiques qui ont été utilisées par le passé seront les mêmes dans le futur programme? Donc, est-ce que la quantité de stations sera la même finalement?

3005

LE PRÉSIDENT :

Dans des suivis comparables.

3010

M. MARTIN LAROSE :

On garde toujours les mêmes stations à moins que la station depuis plusieurs suivis soit stable. Déjà c'est des suivis aux trois ans. Si ça fait plusieurs suivis que la station, il n'y a plus de mouvement puis la végétation est reprise puis il n'y a plus d'érosion, on peut décider d'arrêter le suivi de la station. Toutefois, quand le spécialiste en environnement fait la visite du site, il va parcourir l'ensemble du site et s'il voit une nouvelle station d'érosion, une nouvelle station active, il va l'ajouter pour le suivi. Et là, elle est nommée en fonction de l'année.

3015

3020

LE PRÉSIDENT :

Donc, légèrement différente.

M. MARTIN LAROSE :

3025

C'est ça. Mais je veux dire ceux qui demeurent actives en accumulation ou en érosion vont être gardées, mais il peut y avoir des ajouts ou des retraits basés sur des stabilités à long terme ou des nouvelles stations d'érosion.

3030

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Ça vous va?

3035

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Ma deuxième question maintenant.

3040

LE PRÉSIDENT :

Oui, votre deuxième question.

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

3045

En fait, ça concerne si on veut les impacts du niveau de l'eau sur l'érosion. Donc, on en a parlé beaucoup après-midi, mais je pense que c'est important d'éclaircir ce point-là, du moins pour moi.

3050

En fait, après-midi on a discuté beaucoup du fait qu'une diminution du niveau de l'eau va entraîner une modification de la ligne d'arrivage. Donc, ce que l'on comprenait c'est qu'une diminution du niveau de l'eau n'entraînera pas à long terme une réduction de l'érosion.

3055

Donc, ma question c'est de savoir, est-ce que finalement dans les scénarios qui ont été proposés dans l'étude d'impact, est-ce qu'il y a des scénarios qui, à long terme, permettent de réduire les volumes d'érosion et donc, permettent de réduire les travaux de stabilisation qui sont nécessaires?

LE PRÉSIDENT :

3060

3065 Je me souviens avoir lu ça. Donc, la question, quand on sait que les simulations qui ont été faites sur l'érosion, mais c'était des simulations à court terme. Votre question c'est à long terme. Donc, dans l'étude d'impact, je me souviens, on faisait des estimations dans les années qui s'en viennent en jouant avec les niveaux. Donc, à long terme est-ce qu'il y a des simulations qui ont été faites. Notamment, la question des rives littorales puis il y a le transport transversal aussi, notamment qui est plus actif pendant les tempêtes.

Monsieur Gauthier?

3070

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Si vous me permettez je vais demander à madame Jolette de répondre à la question et on a de l'information qu'on pourrait vous partager.

3075

MME CAROLINE JOLETTE :

3080 Oui. En fait, à long terme on a fait une simulation de différents scénarios, scénarios A à F. Donc, à long terme sur 23 ans ces scénarios-là arrivaient avec peu de différence au niveau des volumes érodés sur 23 ans. La plus grande différence était une diminution de l'ordre de deux pour cent pour le scénario E.

LE PRÉSIDENT :

3085

Le scénario E c'est le scénario que le lac était gardé de façon pratiquement stable à longueur d'année si je me souviens bien? C'est celui-là, je crois.

MME CAROLINE JOLETTE :

3090

À 14 pieds oui. C'était stable à 14 pieds.

LE PRÉSIDENT :

3095

Mais on fait la place pour la crue du printemps, mais nonobstant ça, été comme automne c'était 14 pieds. C'est celui-là?

MME CAROLINE JOLETTE :

3100 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3105 Ça répond à votre question?

3110 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

3115 Oui. Donc, on ne peut pas imaginer de scénario qui réduirait l'érosion en dehors des scénarios présentés. Est-ce qu'il existe un scénario dans lequel on pouvait réduire l'érosion des berges à long terme?

LE PRÉSIDENT :

3120 J'imagine que c'est une question complexe, c'est-à-dire peut-être que le scénario, on ne sait pas quelle était la situation de l'érosion, par exemple, avant 1925. C'est sûr qu'il n'y a peut-être pas vraiment de données là-dessus, mais dans laquelle le lac subissait des très fortes variations. Donc, le niveau était élevé parfois, mais très peu souvent, puis très peu longtemps dans l'année. Ça rebaisait très rapidement en été. On avait des niveaux bas, des fois qu'on voit selon les années 1913 à 1925 il y avait une remontée parfois pour la crue d'automne. Mais les niveaux
3125 étaient très instables.

Donc, est-ce que c'est le scénario qui réduit le plus l'érosion. Peut-être que c'est lui dans un scénario de niveau très instable. Monsieur Gauthier.

3130 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

3135 Notre étude s'est limitée aux scénarios qu'on a présentés dans le cadre de l'étude d'impact. Par contre, Monsieur le Président, étant donné qu'il y a beaucoup de questions sur l'érosion. On a un expert qui est parmi nous dans notre équipe, qui pourrait faire un topo sur les dynamiques érosives. Donc, si jamais ça vous intéresse, on vous propose de le faire.

LE PRÉSIDENT :

Un topo de quelques minutes sur la complexité de la situation.

3140

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, c'est ça, Monsieur le Président. Est-ce que vous êtes disposé à ce qu'on le fasse maintenant?

3145

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allons-y, étant donné que la question est revenue. Donc, si vous voulez vous présenter.

3150

M. MARC VILLENEUVE :

Bonsoir, Monsieur le président. Mon nom est Marc Villeneuve. Je suis président de la firme Lasalle NHC, et j'ai supervisé les études de modélisation et d'érosion des berges dans le cadre de l'étude 2017-2026, pour le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

3155

On a une petite présentation, très courte. Peut-être que ça serait utile de mettre en contexte les différents processus, parce qu'il y a beaucoup de questions qui ont été posées. L'érosion c'est des impacts qui sont très sérieux, qui sont très, très, tangibles pour la population. Mais les mécanismes et puis les processus physiques sont quand même relativement complexes.

3160

Donc, on peut passer quelques minutes à regarder ça. Donc, ce qui est important en premier lieu de souligner c'est que vous le savez tous mieux que quiconque, le Lac Saint-Jean c'est un lac, mais c'est le troisième plus lac au Québec. Donc, c'est un environnement qui n'est pas lacustre autant qu'un environnement côtier.

3165

Donc, quand on regarde les théories puis la technique puis la science qui est nécessaire pour analyser la stabilité des berges du Lac Saint-Jean, on fait plus appel à la dynamique des milieux côtiers, océaniques ou des environnements comme les Grands Lacs d'Amérique du Nord qu'à des environnements de lacs plus petits ou de rivières.

3170

Les processus côtiers ou la dynamique sédimentaire ça se réfère à l'ensemble des forces et des paramètres qui régissent le transport, l'érosion et la déposition des sédiments côtiers.

3175

Donc, on parle évidemment du vent et des vagues qui sont générées par ces vents. Des courants littoraux qui sont créés par les vagues. La variation des niveaux d'eau, de la taille des sédiments, de la pente et de la forme des plages, la présence ou l'absence de glace. Évidemment

3180 la présence de glace atténue complètement l'attaque des berges par les vagues. Et puis évidemment les interventions humaines pour contrôler l'érosion. Des structures qui sont parfois très utiles comme des épis ou des brise-lames. Vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Président, dans certains cas ces ouvrages-là peuvent se retourner contre nous et créer dans des zones adjacentes de l'érosion qui n'était pas prévue dans la conception initiale.

3185 Donc, on parle d'interaction quand même complexe. C'est des processus qui montent des interactions dynamiques très complexes et il y a quand même une marge d'erreur. C'est des phénomènes qui ne sont pas faciles à prévoir.

3190 Les principales causes de l'érosion, évidemment les vagues, l'agitation due aux vagues et les courants littoraux qui sont générés par ces vagues-là.

3195 Si on veut parler en terme très, très simpliste, qu'est-ce qui cause l'érosion. Bien évidemment, c'est ce qu'on appelle un bilan sédimentaire négatif. C'est un manque de sable dans l'avant-plage ou si vous préférez aux pieds des talus plus abrupts des têtes de plages, des hauts de plages. Et puis ce que ça veut dire plus concrètement c'est que l'énergie des vagues de tempête n'est pas suffisamment dissipée. Donc, on a des profondeurs, des profils de plage qui sont trop abrupts ou de façon équivalente on a des profils de plage qui sont trop raides et/ou un niveau d'eau trop élevé.

3200 Un autre problème qui peut résulter aussi, c'est qu'on peut avoir un bilan sédimentaire négatif quand il y a une variation du transport littoral qui se passe le long de la berge.

Pour mieux comprendre ça ces notions-là, on peut parler de plage, on peut regarder la notion de plage en équilibre versus des plages instables.

3205 À la gauche, le graphique avec les courbes en couleur, on compare une série de profils qui ont été pris, c'est des profils typiques, transversaux. Donc, c'est des profils qui sont pris sur les plages perpendiculairement à la plage vers le large. Donc, la distance zéro c'est le haut de la plage et quand on va vers les distances plus importantes on s'en va vers le large.

3210 Vous avez la référence 16.5 pieds à titre indicatif. Et puis ce que vous voyez, c'est que les profils en pointillés ce sont des profils du côté ouest du lac. Donc, Saint-Félicien, Dolbeau-Mistassini, Mashteuiatsh. Et puis les profils en ligne pleine ce sont des profils du côté est du lac.

3215 Ce qu'on voit d'emblée, c'est qu'il y a des profils du côté est du lac qui sont beaucoup plus abrupts que les profils du côté ouest.

Donc, les vagues arrivant du côté ouest du lac ont plus de facilité à attaquer les talus que du côté ouest.

3220 La notion de plage en équilibre. C'est une plage qui peut être érodée par des tempêtes, mais qui par temps calme va se reconstruire. Donc, c'est une plage qui va varier de façon saisonnière. Il y a une dame tout à l'heure qui parlait de la plage Wilson, c'est un exemple de plage en équilibre qui peut être endommagée par des tempêtes ponctuelles, mais qui va se reconstruire par la suite.

3225 Quand on a une plage, un profil instable, typique de certains secteurs du côté est du lac. Il y a deux façons de retourner ou d'atteindre l'équilibre. Il faut qu'il y ait une avancée de la portion submergée de la plage ou de l'avant-plage ou un recul du haut de plage.

3230 Les obstacles à ce retour à l'équilibre c'est quand on a un gradient dans le transport littoral, dans la dérive littorale. Autrement dit, c'est quand le sable érodé sur la tête du talus se retrouve au pied du talus, mais que le transport littoral le charrie. C'est pour ça que par exemple à Métabetchouan il y a des séries d'épis qui ont été mis en place au fil des ans.

3235 Et puis, évidemment il y a un obstacle au recul des talus, à l'adoucissement des talus, c'est la proximité des propriétés. On n'est évidemment pas dans un environnement au Lac-Saint-Jean où on peut laisser les têtes de plage reculer indéfiniment. Il y a tout un processus avec les bornes inamovibles et la proximité des propriétés qui empêchent de laisser la plage suivre son libre cours.

3240 Donc, si on veut résumer, le transport sédimentaire par les vagues. La base c'est essentiellement la génération des vagues par le vent, puis il y a deux phénomènes qui sont importants dans la génération du transport littoral, il y a la réfraction et le déferlement des vagues.

3245 Le déferlement c'est le plus facile, c'est quand la vague se brise puis elle fait ce qu'on appelle communément des moutons. Quand la vague arrive dans de l'eau peu profonde puis elle se brise. Et puis la réfraction c'est la tendance que les vagues ont à s'aligner avec le littoral. Donc, c'est qu'une vague qui vient obliquement en eau profonde par rapport au rivage va toujours avoir tendance à s'aligner avec la plage. C'est pour ça que vous ne verrez jamais au bord du lac ou au bord de la mer des vagues qui arrivent à 90 degrés. Les vagues ont toujours tendance à s'enrouler ou à s'aligner avec le littoral.

3255 Mais l'obliquité quand même, cette obliquité-là qui est associée à la direction des vagues, va créer une composante de transport parallèle à la plage qu'on appelle le transport littoral; qui est illustré sur le schéma juste ici. Et puis ce transport littoral-là va dicter l'évolution à long terme.

3260 On vous parle depuis le début des audiences d'un comportement à court et à long terme. Le comportement à long terme c'est le transport ou la dérive littorale qui le dicte. Et on va parler ici de l'évolution à long terme des plages et c'est là qu'on va parler du recul ou d'une avancée de la ligne de côte.

3265 Il y a aussi une composante de transport sédimentaire vers le large ou vers la plage. Et ça, on va parler de transport transversal, qui est un transport perpendiculaire à la plage, qui est causé par l'action destructive des tempêtes ou constructive, reconstructive des vagues de temps calme. Puis c'est pour ça qu'on parle ici d'évolution à plus court terme.

Et pour un profil à l'équilibre, l'érosion de la plage pendant les tempêtes est compensée par la reconstruction pendant les périodes de temps plus calme.

3270 Donc, si on veut parler, si on veut mettre – si vous me le permettez, Monsieur le Président, si on veut mettre en contexte la question de l'impact du niveau d'eau. C'est que si on baisse suffisamment le niveau d'eau, le niveau maximum du lac pour vraiment influencer le transport transversal, on va commencer à avoir un impact négatif sur le transport littoral, la dérive littorale. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a un champ de structure, d'épis, brise-lame, rechargement
3275 qui ont été fait dans une perspective à l'origine de 17.5 pieds, depuis 91 c'est 16.5 pieds qui est le maximum. Donc, il y aura un dérèglement très important si on abaissait suffisamment le niveau pour vraiment protéger les plages de l'action transversale des vagues. On aurait tout un chambardement de la dynamique littoral au niveau de la dérive, au niveau du transport littoral.

3280 J'espère que ça répond à la question en cinq minutes.

LE PRÉSIDENT :

3285 Effectivement, on pourrait en discuter pendant des heures. Mais disons que dans la formation que j'ai eue, il y a deux aspects moi qui ressortaient que je me souviens. Je suis très généraliste, j'ai fait des cours de géomorphologie, j'ai fait de la géo..., mais de mémoire, je n'ai pas pratiqué là-dedans, même l'hydrologie, mais je suis resté un généraliste disons dans le
3290 domaine plutôt de l'environnement, même si je faisais souvent de la géomorphologie, mais c'était un peu de touche-à-tout.

Souvent, ce qu'on voyait dans les exemples, c'est quand un niveau est très stable, ça veut dire quand il y a des tempêtes, les tempêtes se produisent toujours au même niveau. Donc, effectivement si le niveau du lac était très variable, ça pourrait dire au 10 octobre d'une année on

3295 aurait un niveau attaqué, disons à l'échelle de Roberval à 13 pieds, l'année suivante il y aurait une
autre tempête la même journée, mais le niveau est à sept pieds. Donc, on n'a pas des impacts au
même endroit. C'est ce que je me souviens des cours.

3300 Donc, plus le niveau est stable, plus on a des risques d'avoir, en tout cas, au moins à
certains endroits une érosion très régressive.

M. MARC VILLENEUVE :

3305 Très concentré.

LE PRÉSIDENT :

3310 Il y a toujours la question de la dérive littorale avec les hauts-fonds ou l'avant-plage. Ça
aussi c'est des considérations que je me souviens qui sont assez complexes.

3315 Alors, c'est pour ça qu'à la question : quel serait le niveau idéal du lac. Ça voudrait dire,
dans ma conception et compréhension des cours que j'ai eus, ça serait le niveau variation, par
exemple 1^{er} juillet une année il pourrait être à 15 pieds, l'année suivante il serait à huit pieds. À ce
moment-là les tempêtes n'auraient jamais lieu au même endroit. C'est sûr que là, la dérive littorale
on n'en parlerait plus vraiment, là. Il se passerait toutes sortes de choses en fonction des niveaux.

C'est difficile de dire quel serait le niveau idéal.

3320 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

3325 Ma question c'est le scénario idéal et non le niveau idéal. Donc, je comprends que le niveau
stable ce n'est probablement pas souhaitable. Ma question c'était le scénario idéal. Mais merci
pour les précisions.

LE PRÉSIDENT :

3330 Mais intuitivement le niveau très stable ferait que les tempêtes auraient toujours lieu,
attaqueraient toujours le même endroit. Si on prend le fleuve Saint-Laurent, on a le cycle des
marées, mais on le voit sur le Saint-Laurent avec les marées qui sont assez grandes. Il y a des
effets différents que dans les endroits où il n'y a pas de marée. Aux Îles-de-la-Madeleine il n'y a
pas de marée. En fait, il n'y a pratiquement pas de marée aux Îles-de-la-Madeleine. Donc, les

phénomènes d'érosion on les voit quand on va aux Îles, ils sont posés différemment qu'à Sept-Îles. Donc, c'est toujours embêtant.

3335

Mais aux Îles une érosion agressive, mais les niveaux sont toujours aux mêmes endroits. Ça ne varie pas beaucoup d'un mois à l'autre, même dans l'année. Oui, avec les dépressions des fois, ça bouge un peu parce que la pression atmosphérique joue un rôle dans le niveau, mais il reste que fondamentalement aux Îles-de-la-Madeleine il n'y a pas de marée. À Sept-Îles il y a un peu de marée. À Québec il y a énormément de marée. Les phénomènes d'érosion que j'ai observés ne sont pas les mêmes.

3340

Donc, ça reste toujours compliqué et très complexe. D'après moi c'est vraiment une question à 1 000 \$ c'est quoi le niveau idéal du lac.

3345

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Scénario idée.

3350

LE PRÉSIDENT :

Oui. Et quel serait le scénario idéal. Intuitivement, honnêtement je veux dire, ce qui me fatigue un petit peu dans le mandat, c'est que bon, on joue un peu. L'idée c'est est-ce qu'on peut se permettre de jouer avec les niveaux, puis à un moment donné pour un programme décennal on va essayer ce niveau-là. En 86, il y avait des niveaux qui étaient suggérés. La commission faisait des recommandations là-dessus. On change le niveau en 91. L'idée serait compliquée.

3355

Je nommerai pas qui à Roberval, mais ça fait longtemps que je suis sensibilisé. Exemple, juste à la question de garder le niveau d'eau du lac stable en été. J'ai été amené sur une galerie vers le 20 septembre, de quelqu'un qui n'était pas content parce que le niveau du lac était trop bas. Il ne pouvait pas mettre son, son embarcation était montée sur des vérins. Donc, le bateau ne pouvait pas aller à l'eau, c'était trop bas. La personne disait : « Ah, il fait encore beau à ce temps-ci. Je pourrais me promener sur le lac sans problème jusqu'à la fin septembre. »

3365

Mais encore là, c'est-à-dire qu'on garde un niveau stable très longtemps. Donc, qu'est-ce que ça fait, ça vient compliquer là, essayez de concilier ce que je vois tous les usages. Il y a des paradigmes différents, un paradigme de navigation, un paradigme faunique. Ça va être difficile de dire c'est quoi le niveau idéal. On pourrait dire c'est le niveau idéal pour l'érosion, mais il ne le serait peut-être pour la navigation ou pour la faune.

3370

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

3375

Je suis bien conscient. Ma question était pour l'érosion, mais merci pour les précisions.

LE PRÉSIDENT :

3380

Je vous remercie. Alors, je vais maintenant appeler monsieur Dominique St-Pierre qui est à Saint-Félicien.

M. DOMINIC ST-PIERRE :

3385

Bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

3390

Bonsoir. Alors, votre première question.

M. DOMINIC ST-PIERRE :

3395

Dominique St-Pierre président de la chambre de commerce Dolbeau-Mistassini et membre du comité des parties prenantes.

3400

En préambule, le BAPE de 1985 concluait que la problématique d'érosion au lac est liée à la gestion de ses niveaux, section 1 de la conclusion. Les élus et membres du Comité des parties prenantes ont affirmé à maintes reprises à RTA la nécessité de prendre en compte la gestion du niveau du lac Saint-Jean avant de proposer un nouveau programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

3405

Depuis son étude d'impact, R.T.A. mentionne à la section 4.4.1 que dans un contexte d'harmonisation des activités sociales, économiques, récréotouristiques, résidentielles, environnementales, spirituelles, traditionnelles, et cetera, la gestion du niveau du lac représente un grand défi pour l'ensemble des parties intéressées.

Le nouveau scénario des gestions ajouté à l'étude d'impact du 26 avril dernier, appelé le scénario M, nécessite quelques précisions ou éclaircissements.

3410 Ma question. RTA indique à l'addenda numéro 4 que certaines structures sont planifiées en fonction du niveau plus élevé au printemps. RTA peut-elle élaborer davantage sur cette affirmation? S'agit-il du rehaussement de structure existante, de nouvelles structures et où sont localisées ces structures et quels sont les impacts appréhendés de telles modifications?

3415 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a potentiellement plusieurs questions dans votre question. Mais on va essayer de faire une synthèse du côté de monsieur Gauthier.

3420 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur le Président, je passerais la parole à madame Jollette.

3425 **MME CAROLINE JOLETTE :**

3430 En fait, la plupart des structures qui ont été aménagées depuis 1986 l'ont été avec un niveau de conception de 17.5 pieds. C'est seulement dans les dernières années, les derniers répités qu'on a aménagés qui ont été réalisés avec un niveau de conception de 16.5 pieds. Ce qu'on disait dans la matrice ou dans l'addenda c'est que si on élève le niveau supérieur à 16.5 pieds pendant maximum 12 jours au printemps puis que le niveau max était de 17 pieds, on devrait faire nos structures avec un niveau de conception de 17 pieds. Donc ça allait par rapport aux dernières structures qu'on a réalisées dans les trois, quatre dernières années. Ça allait les élever un peu de 0.5 pied.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Mais les structures se sont des épis essentiellement?

3440 **MME CAROLINE JOLETTE :**

Les épis qu'on a faits dans les trois, quatre dernières années, oui.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on voit quand même sur les figures que le niveau serait même parfois pas atteint, même dépassé je veux dire à 16.5 où la plupart du temps ça serait atteint presque 17, mais

3450 pendant même une heure. Donc, est-ce que ça justifie des changements de conception, si c'est si court comme occurrence?

MME CAROLINE JOLETTE :

3455 À première vue oui. Ce qu'on propose c'est que oui, ça devrait engendrer une légère conception. Mais comme je vous dis, la plupart des structures, la grande, grande majorité des structures ont été réalisées avec des niveaux de 17.5 pieds. Donc, ça n'aurait pas vraiment d'impact par rapport à l'ensemble des structures qui ont été aménagées.

LE PRÉSIDENT :

3460 Une chose qu'on avait relevée lorsqu'on regardait nos questions en rapport avec le nouveau scénario M. Là, j'essaie de retrouver à quel endroit qu'on en parlait pour vraiment essayer de formuler intelligemment la question.

3465 C'est de savoir qu'est-ce que le scénario... Parce que ça, on revient au statu quo, donc ça répond à une partie de la question qu'on se posait par rapport au statu quo, c'est-à-dire le scénario actuel. Le scénario M change quoi, autrement dit en termes d'aménagement ou de réaménagement sur les structures existantes. Donc, vous avez répondu partiellement. Mais ça change quoi fondamentalement dans les investissements ou la nature des travaux le scénario M par rapport au statu quo? Ce qui sera prévisible dans les 10 prochaines années?

3470 Dans le PR8.2 il y a un court résumé, mais c'est très, très synthétique. Mais est-ce qu'il y a plus de détail sur les investissements qui étaient prévus, les interventions plutôt que les investissements qui étaient prévues. Qu'est-ce que ça change fondamentalement? Est-ce qu'on est capable d'avoir un peu plus de détail, un exercice de comparaison entre le statu quo et le scénario M?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3480 Donc, dans l'ensemble ça ne change pas, ça n'a pas d'impact sur les travaux comme tels en termes de structure. On a étudié en profondeur le scénario F et le scénario B et on rappelle que le scénario M est une combinaison de ces scénarios-là. Donc, on ne voit pas d'impact au niveau vraiment du programme en termes de coût significatif.

3485

LE PRÉSIDENT :

3490 Par exemple, dans le document qu'on a coté PR5.1.2 à l'annexe S le QC88, il y avait des figures. Je ne me souviens plus de ces figures-là, mais je ne sais pas si ça serait possible d'en projeter une à l'écran. Donc, c'est PR5.1.2 l'annexe S, QC88. L'annexe S ou que vous appelez aussi la QC88. Mais dans le petit onglet c'est marqué S dans la version papier. Mais c'est fondamentalement QC88 des figures de cette annexe-là. Ça va me rafraîchir la mémoire pour essayer de poser une question.

3495

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Ça s'en vient, Monsieur le Président.

3500

LE PRÉSIDENT :

Donc, là ce qu'on avait ici, c'est qu'on avait une comparaison. Il y avait des pointillés. Si vous me permettez, je vais m'approcher juste pour voir qu'est-ce qui est écrit.

3505

Alors, pardonnez-moi. Donc, dans les figures ce qu'on avait dans l'annexe QC88 c'est une comparaison, par exemple dans la figure qui est ici, on a une figure qui est montrée à l'écran, c'est le scénario A comparé à un scénario CC. Donc, est-ce que c'est disponible actuellement si je fais le scénario A qui est le statu quo et je veux comparer ça avec le scénario M. Donc, en rapport avec QC88, avez-vous fait l'exercice comme on l'avait dans l'étude d'impact pour les différents scénarios qui étaient exposés?

3510

MME CAROLINE JOLETTE :

Oui. On a l'information.

3515

LE PRÉSIDENT :

Vous allez pouvoir nous la déposer pour qu'on voie qu'est-ce que ça change par rapport au statu quo.

3520

MME CAROLINE JOLETTE :

Oui.

3525

LE PRÉSIDENT :

3530 Parfait, merci. Encore en sous-question, en rapport avec ça. Donc, à l'automne, non, c'est au printemps. Donc, vous pourriez à cause du niveau qui serait à 17 revoir la conception de certains ouvrages, certains épis.

3535 Maintenant, à l'automne – vous avez peut-être partiellement répondu cet après-midi, mais encore je veux m'en assurer. Donc, on sait que vous parlez d'un niveau qui est inférieur à l'automne, un niveau moyen en tout cas, notamment qui serait inférieur à l'automne. Concrètement, on sait que vous aviez à l'époque, vous disiez : Nous on préfère le statu quo. Donc, ça veut dire vous vous attendiez, en fonction des tempêtes, à tel type de travaux. Fondamentalement, le scénario M changerait quoi au niveau des travaux qui seraient à faire, qui seraient causés notamment par les tempêtes d'automne.

3540 Donc, un petit peu plus de précision sur ça, si c'était possible de l'avoir.

MME CAROLINE JOLETTE :

3545 En fait, ce qu'on dit c'est en abaissant le niveau d'un pied à l'automne on vient repousser la zone de déferlement de la vague. Donc, comme on l'a répondu à la QC6, on vient de réduire pour quelque temps le niveau d'érosion. Cependant, on va en arriver avec des mêmes niveaux de cinq à quinze ans. Ce qui était mentionné dans la QC6.

LE PRÉSIDENT :

3550 Vous avez fait quand même des études aussi plus détaillées, par exemple dans le modèle de modélisation des berges dans le littoral, et cetera. À trois endroits qui étaient spécifiques dans les secteurs de Dolbeau-Mistassini, le secteur de Métabetchouan puis le secteur de Saint-Henri-de-Taillon, en fonction de scénarios que vous envisagiez à cette époque-là, 3555 notamment on parle de scénario, d'effets de tempête donc en fonction de scénarios. Comme le niveau serait, c'est quoi déjà, 30 centimètres, un pied plus bas. Est-ce que vous avez jugé besoin de refaire des simulations ou si vous dites simplement : bien, vu que le niveau est plus bas, donc à court terme il va certainement y avoir moins de dégâts.

3560 Donc, avez-vous fait le même exercice avec le nouveau scénario M ou envisagez-vous de faire le même exercice que vous avez fait pour les secteurs, il y en a trois, Dolbeau-Mistassini, Métabetchouan et Saint-Henri-de-Taillon. Là, je ne sais plus trop dans mes notes si c'était vraiment le document coté, je ne suis plus certain, PR3.6.1 ou PR3.2 annexe 6. Je ne suis plus 3565 certain parce qu'il y a comme un décalage dans ma note de référence. Mais vous aviez des rapports. Si j'avais l'étude d'impact, je le retrouverais, mais je ne suis plus sûr de la cote, là.

MME CAROLINE JOLETTE :

3570 En fait, ce sont les rapports de Lasalle NHC qui ont étudié l'érosion. Puis étant donné qu'on avait évalué différents scénarios dans ces rapports-là et que le scénario M se situe entre le B et le F, puis on avait évalué les diminutions, les taux de volume diminué pour le transport transversal, pour le B et le F. Étant donné que le M se situe entre les deux, on n'a pas refait faire les simulations.

3575 **LE PRÉSIDENT :**

3580 Juste pour avoir confirmation de cet élément-là, bien entendu les simulations sont sur des tempêtes. Donc, relativement à court terme par rapport au profil existant. On comprend que ce ne sont pas des évaluations faites sur du long terme ou du très long terme. Parce que même pour moi, du long terme ça ne serait pas 23 ans, ça serait 40 ans, 50 ans, 60 ans. On se comprend là-dessus. Mais disons, ici c'était du très court terme. Donc, je vous remercie sur ce point-là.

3585 Monsieur St-Pierre, là j'avais dans la tête que la personne était sur place. Monsieur St-Pierre, donc votre deuxième question, s'il vous plaît.

3590 **M. DOMINIC ST-PIERRE :**

3595 C'était tout. C'était la chose de... il y avait où est-ce qu'étaient les endroits des nouvelles structures ou les structures existantes qui sont présentement installées. Les endroits où elles sont.

LE PRÉSIDENT :

Les structures existantes qui seraient à modifier?

3600 **M. DOMINIC ST-PIERRE :**

Celles-là qu'ils veulent modifier elles sont à quel endroit puis les nouvelles, s'il y en a des nouvelles.

3605

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Jolette.

3610

MME CAROLINE JOLETTE :

On ne propose pas de modifier des structures avec le scénario M. La plupart de nos structures ont été conçues avec le niveau à 17.5 pieds. Puis si le scénario M est retenu, ce qu'on propose c'est de prendre le niveau de conception à 17 pieds, mais on ne propose pas de modifier des structures en fonction de ce nouveau scénario-là.

3615

LE PRÉSIDENT :

Sauf certaines qui ont été conçues en fonction de 17 pieds?

3620

MME CAROLINE JOLETTE :

En fait, on va évaluer la situation, justement comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, étant donné que ça dure seulement que quelques jours, on n'a pas prévu des travaux en prévision de ce nouveau scénario-là. Mais si les structures sont endommagées pour quelque raison, pas seulement occasionné par le nouveau scénario. On a un programme d'entretien de nos structures puis on va procéder à des travaux comme on le fait.

3625

LE PRÉSIDENT :

De prime abord, les structures existantes vont faire l'objet de suivi. Donc, c'est dans l'étude d'impact. Ça touche à toutes les structures moins celles qui sont conçues à un niveau 17.5. C'est ça qu'on doit retenir à ce stade-ci.

3630

3635

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le Président, on mentionnait lors de la présentation du projet pour répondre à monsieur. On prévoit très peu de nouvelles structures. 95% de l'ensemble de nos travaux vont être des travaux d'entretien et seulement cinq pour cent vont être des nouvelles structures. Donc, on n'entrevoit très peu de structure sur l'horizon des 10 prochaines années.

3640

LE PRÉSIDENT :

Donc, plus du rechargement que des structures.

3645

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Ou des travaux d'entretien sur des structures existantes.

3650

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur St-Pierre, ça vous va?

M. DOMINIC ST-PIERRE :

3655

Oui, c'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

3660

Donc, il faut assumer que même les structures qui ont été aménagées plus récemment n'auraient pas nécessairement des travaux correcteurs. Ça va être sous évaluation.

M. DOMINIC ST-PIERRE :

3665

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3670

Je vous remercie. Je vais inviter quelqu'un ici dans la salle à Alma. Monsieur Jean-Yves Gaudreault. Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

3675

Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir, Messieurs les Commissaires. Moi j'aurais besoin d'un secteur en particulier. Moi je suis riverain à Saint-Henri-de-Taillon, chemin sur le lac. Sur la carte Geoctopus, j'aurais besoin du secteur, justement entre la rivière aux Cochons, qu'on appelle et... Sur le PR5.1.1.1 c'est la carte QC8 feuille 1 de 3.

3680

LE PRÉSIDENT :

On va juste attendre d'avoir la carte.

3685

M. JEAN-YVES GAUDREault :

Mais question va se poser au ministère de l'Environnement. Êtes-vous capable de faire un zoom dans le secteur concerné. Merci. Là, je m'adresse au Président ou est-ce que je peux m'adresser directement à madame Caroline Jollette pour l'effet que je veux avoir?

3690

LE PRÉSIDENT :

Oui, il y a pas de problème.

3695

M. JEAN-YVES GAUDREault :

Est-ce que tu peux me dégeler les couches d'arpentage?

3700

MME CAROLINE JOLETTE :

Décrire les?

M. JEAN-YVES GAUDREault :

3705

De me dégeler... de faire apparaître les couches d'arpentage.

LE PRÉSIDENT :

3710

Les limites de l'eau, c'est ça?

M. JEAN-YVES GAUDREault :

3715

Non. Les couches d'arpentage qui ont été prises depuis 1986.

MME CAROLINE JOLETTE :

3720

Quelle année vous voulez? 2016.

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

3725 Toutes les années si tu peux. Ça va être mêlant sur les lignes, mais c'est juste expliquer si on zoom à un moment donné. Parce que moi c'est pour expliquer que si on va à l'est de la carte, autrement dit plus vers le bas, il y a des problèmes d'érosion à tous les cinq ans. Cette érosion-là ça s'en vient du côté plus haut, du côté ouest par le transport de sédiment. Donc, à tous les cinq ans nous autres la plage allonge.

3730 Depuis 1986 dans mon secteur à moi, c'est-à-dire plus proche, quand on voit plus de sable. La plage elle a rallongé de 21 mètres point neuf depuis 1986. Puis avant 1986 elle continuait aussi de se prolonger, parce que l'érosion qui se faisait dans le secteur plus bas et l'érosion de la Pointe-Taillon s'en venait par chez nous.

3735 On est à peu près une quinzaine de propriétaires qu'il y a un problème d'ensablement. C'est moi pire que de l'érosion, ça, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

3740 C'est des problèmes inverses.

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

3745 Oui, problème inverse, mais trop c'est comme pas assez. Ma question est dans ce sens que, hier dans le document que Rio Tinto a présenté, dans des secteurs un peu comme ça et aussi un peu alentour du lac, il pourrait peut-être envisager la possibilité de prendre ce sable-là et de le ramener d'où il vient.

3750 Nous autres, ça se trouve être 2 000 pieds entre la partie qui est érodée et la partie d'ensablement

3755 Et la question suivante c'est, parce que quand je demandais la possibilité à Rio Tinto, il me disait tout le temps : « Ce n'est pas dans le décret. Puis le ministère de l'Environnement ne veut pas. » Maintenant, le ministère de l'Environnement s'appelle Développement durable.

3760 Donc, je voudrais qu'ils prennent en considération que pour la durabilité des travaux et pour l'effet sur la pollution, la dégradation des routes et toute la panoplie qui entoure tout ça, ça ne serait pas mieux de prendre tout le temps le sable qui est rechargé à tous les cinq ans et qui s'en vient dans notre secteur et de le ramener où il est, c'est-à-dire environ à 2 000 pieds à côté. Il y

3765 aurait moins de transport de camions. Peut-être que ça ne serait pas possible à tous les cinq ans, même si eux autres ils rechargent à tous les cinq ans. Mais à tous les 10 ans, ils pourraient facilement venir chercher un 30 à 40 pieds de plage, de berges en avant de chez nous. Puis un, ce n'est pas de la berge naturelle. Deux, il n'y a pas d'eau le printemps aller jusqu'à 1 000 pieds au large.

LE PRÉSIDENT :

3770 On va poser la question au ministère du Développement durable. Donc, plutôt que d'aller chercher du matériel dans des sablières pour aller le porter plus en haut vers la Pointe-Taillon. Est-ce que le ministère lui c'est des pratiques qu'il peut être susceptible d'autoriser ou le ministère entend proscrire ça.

3775 Monsieur Rochon?

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

Si je peux rajouter, ce sable-là il a déjà été lavé. Donc, tout ce qu'on disait hier...

3780 **LE PRÉSIDENT :**

Il est en condition naturelle, c'est-à-dire régime des vagues. Monsieur Rochon?

3785 **M. YVES ROCHON :**

3790 Bien, en fait, ce qu'il faut comprendre c'est qu'à priori on peut dire oui ou non. C'est une question complexe. On l'a vu tantôt, les plages c'est des équilibres sensibles puis de faire les travaux sur une plage pour enlever du sable peut créer un phénomène d'érosion puis aggraver une érosion. C'est des équilibres qui sont difficiles à maintenir puis qui peuvent comporter certains risques.

3795 C'est pour ça que le ministère lui, avant de s'aventurer dans une problématique comme ça, bien va demander beaucoup d'information au promoteur. Parce que soi dit en passant, ce n'est pas tant le ministère qui veut ou qui ne veut pas. Le ministère agit par un décret qui comprend une étude d'impact qui est faite par l'initiateur. Donc, l'initiateur a un ensemble de solutions qu'il met sur la table. Nous on les analyse pour voir si du point de vue de l'environnement ça tient la route ou pas. Mais le décret est développé par l'initiateur. C'est son programme qu'il propose. Ce n'est pas le ministère qui impose là-dedans.

3800 Nous on regarde le décret. Au bout de ça il y a un décret qui est fait puis là, après ça, on s'en tient à suivre le décret. C'est comme ça que ça fonctionne la dynamique.

3805 Maintenant, pour ce dossier-là, c'est sûr que c'est un cas qui pourrait être analysé si l'initiateur veut se lancer là-dedans, mais c'est sûr que l'initiateur va avoir à faire des études quand même assez approfondies pour démontrer que s'il fait ces actions-là, un, au niveau des travaux on fait du camionnage pour enlever du sable dans un endroit. Il faut que nos camions passent quelque part. Donc, dans la réalisation des travaux il peut y avoir des problématiques, mais deux, s'il fait ces travaux-là, il faut qu'il nous démontre que du point de vue de l'équilibre des plages, de l'ancienne puis la nouvelle, qu'il va régler le problème, qui ne créera pas un problème.

3810 Puis ça, vous pouvez demander la question au promoteur, mais ce n'est pas quelque chose de facile à faire. Puis si on le fait puis il y a une problématique, là ça peut être compliqué à régler aussi.

3815 Donc, c'est assez difficile agir là-dedans. C'est pour ça que le ministère, nous on demande plutôt d'y aller avec prudence dans ce genre d'action-là puis être plus au niveau de la prévention qu'essayer des choses puis créer des nouveaux problèmes.

3820 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on comprend ce que le ministère dit. Le ministère va demander beaucoup plus d'études pour aller chercher du sable dans une plage existante qu'aller chercher du sable dans une sablière. C'est ce qu'on comprend de la réponse de monsieur Rochon.

3825 **M. JEAN-YVES GAUDREULT :**

Oui. Je comprends.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

3835 Mais ça ne vous empêche pas de faire des suggestions. On sait que c'est une préoccupation majeure. Notamment on a vu des exemples de la préoccupation des gens. Donc, c'est la matière organique, s'il y a des particules fines dans le sable, donc le contrôle de qualité fondamentale du sable. On sait que c'est une préoccupation majeure.

3840 Donc, éventuellement ça peut être des choses qui sont regardables. Des fois on a des concepts qui s'appellent : gestion adaptative. Ça peut s'appliquer des fois à des décrets. On a vu le concept dans les décrets qu'il y avait cette notion-là de gestion adaptative qui était mentionnée à l'intérieur du décret. Notamment dans des projets d'Hydro-Québec.

3845 Donc, c'est quelque chose qui est envisageable. Le décret n'est pas nécessairement quelque chose de très rigide, mais c'est sûr que du côté du ministère bon, on semble avoir un certain scepticisme. Donc, le ministère quelque part, bien c'est lui qui émet les certifications d'autorisation pour les actions. Ça reste l'ultime crayon, on pourrait dire. Un promoteur peut proposer, en tout cas, il y a des suggestions. Il peut y avoir des la sensibilisation à faire. On sait que c'est en jeu actuellement la qualité du sable qui est déposé et c'est toujours contraint avec les sablières qui sont disponibles pour le rechargement.

3850 Donc, ça semble être quand même un enjeu. On regardera ce qu'on va faire avec ça dans le rapport. Vous pouvez nous faire des propositions, revenir sur votre position. Il n'y a pas de problème, vous pouvez la communiquer dans un mémoire.

3855 **M. JEAN-YVES GAUDREAU :**

On voit qu'il y a une certaine ouverture pareil. Merci. Deuxième question.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. JEAN-YVES GAUDREAU :

3865 Qui n'a complètement pas rapport avec ce que je viens de présenter. C'est qu'étant donné qu'il y a des personnes qui en ont parlé après-midi puis à soir, c'est concernant la relation avec les baux.

3870 Ma question va s'adresser d'ailleurs au gouvernement du Québec, même s'ils ne sont pas ici ce soir. Puis vous avez dit ce soir que ça ne faisait pas partie d'un Programme de stabilisation des berges, mais que vous alliez quand même avoir une partie réflexion dans votre document.

LE PRÉSIDENT :

3875 C'est ça. On ne censurera pas les gens, on comprend que c'est une préoccupation. Bien entendu, ce n'est pas dans le programme lui-même. C'est sûr que le travail qui se fait en fonction

3880 du programme et qu'est-ce qui serait susceptible d'avoir dans le décret, ça, c'est clairement à l'extérieur d'un décret éventuel pour le programme, la question des baux. Mais on ne censure pas les gens. On va faire une synthèse des préoccupations des gens. Donc, ça fait partie des préoccupations qu'on anticipe.

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

3885 Ma question est concernant cette préoccupation-là, parce qu'on parlait des droits. Étant donné que ça fait au-dessus de 25 ans et plus qu'on paye les taxes sur les terres qu'on loue de l'Alcan anciennement et Rio Tinto maintenant. Et quand ça avait été cédé en 1922, c'était pour la gestion du lac. Il ne faudrait pas qu'aujourd'hui ils nous chargent un coût et qu'ils fassent de l'argent avec ça.

3890 Je pense que cette partie de la gestion du lac...

LE PRÉSIDENT :

3895 J'imagine, ça va faire partie des discussions.

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

3900 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3905 C'est moi qui vous remercie. Avant d'inviter la prochaine personne, je voudrais juste faire une petite précision. Tout à l'heure, je ne veux pas l'oublier, j'ai fait une référence sur la question du dossier de 1986 qui est archivé, le dossier du BAPE est archivé aux archives nationales. Il y aurait une nuance à faire.

3910 Bien entendu, j'ai eu confirmation qu'une fois que le dossier est aux archives nationales, il n'appartient plus au BAPE. Il appartient aux archives nationales. Mais à Montréal, ce n'est pas à la porte, c'est quand même loin, à la bibliothèque de l'UQAM à Montréal on me dit que néanmoins, l'UQAM eux ont de la place et vu qu'on leur envoie une copie de nos dossiers, il y a un dossier miroir qui est conservé à Montréal. Le dossier aussi de 86 peut être dossier papier, peut-être consulté à l'UQAM à Montréal.

3915 Donc, outre les archives nationales autrement dit, il peut-être consulté à l'UQAM à Montréal. On ne peut pas le déménager. Il n'est pas à nous non plus, ni aux archives nationales il n'est plus à nous puis à l'UQAM il n'est plus à nous non plus. Mais il peut être consulté à deux endroits, c'est-à-dire aux archives et à l'UQAM. Petite précision sur ce point-là.

3920 Maintenant, je vais inviter monsieur Gérald O'Bomsawin. Alors, rebonsoir, Monsieur.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

3925 Rebonsoir. Donc, ma dernière question sur le début de la soirée. J'aimerais me faire expliquer ce quoi le scénario M. Parce que comme vous avez pu le voir ou le constater, si on prend les données telles que nous fourni le promoteur sur les élévations – puis j'ai fait la simulation, je pense que c'était sur 2014, la ligne bleue versus les lignes rouges qu'il nous présente dans le document, ça ne concorde pas du tout. Alors, je ne comprends pas.

3930 Moi j'aime ça comprendre un graphique. Je ne le comprends pas. J'aimerais le comprendre. Donc, c'est quoi qui a servi à faire la petite ligne rouge qu'on voit éventuellement sur chacune des figures. Pas chacune des figures, mais encore prendre elle. Parce que des fois c'est en haut, c'est en bas.

3935 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut revoir la figure?

3940 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur Bruno Larouche répondrait à la question, Monsieur le Président.

3945 **M. YVES ROCHON :**

3950 Donc, Monsieur le Président, quand on fait ces études-là de différents scénarios, il faut donc reproduire quels auraient été les niveaux dans ces dernières années-là en changeant les règles de gestion.

3955 Pour faire cette analyse-là, on utilise un modèle de simulation. Ça fait que ce qu'on tente de faire, c'est de reproduire les décisions de l'hydrologue qui fait de la gestion en temps réel, quelle décision il aurait prise aujourd'hui sachant que les niveaux max et min ont changé par rapport aux niveaux actuels.

3960 **LE PRÉSIDENT :**

En fonction des nouvelles contraintes de gestion.

M. YVES ROCHON :

3965 En fonction des nouvelles contraintes, des différents scénarios A, B, C, D, E, F. Ça fait que ce qu'on fait c'est qu'on prend les apports qu'on a eus à l'époque et puis dans le modèle, le modèle simule les décisions qu'on aurait prises, sachant que les règles du jeu ont changé, que le niveau max est plus bas ou plus haut pour les six scénarios. Ça fait qu'on reproduit, on essaye de reproduire au mieux de notre capacité quelle aurait été la décision qui aurait été prise à l'époque.

3970 Ça fait qu'on a calibré le modèle. On regarde par rapport au statu quo, on regarde les observations et puis on a simulé le statu quo. Bon, il y a des différences, il y a toujours des différences. Il faut faire des hypothèses, par exemple sur les disponibilités, des groupes, les différents paramètres puis on ne produit pas exactement les décisions du réel. Mais c'est important de comparer des données de modèle avec des données de modèle. Il ne faut pas comparer des données de modèle avec la réalité.

3975 **LE PRÉSIDENT :**

3980 Je comprends, mais ça complexifie un peu l'explication. Ce qu'on doit retenir c'est vous connaissez les apports vers le lac Saint-Jean. Vous partez votre simulation à un moment donné, auquel vous connaissez le niveau d'eau et vous connaissez les apports. Et à partir de ce moment-là vous appliquez les contraintes de gestion, et là vous prenez des décisions à des moments charnières, qui fait que les hydrogrammes d'une année à l'autre ne sont plus pareilles qu'est-ce qu'ils avaient été dans la réalité en fonction du nouveau scénario de gestion. C'est ce que je comprends?

3985 **M. YVES ROCHON :**

3990 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

3995 C'est pour ça que ça donne des courbes légèrement différentes. Par contre, si on faisait
une comparaison, on prenait le nouveau scénario M avec l'ancien scénario le statu quo. Par
exemple, dans une année très sèche où le niveau du lac est très bas, si on superposait cette
figure-là sur un néon, on verrait à ce moment-là que les courbes sont au même endroit, qu'on
4000 approche des limites. Si le niveau maintenant est rendu – c'est ce que je comprends, on voyait
l'exercice. Je voulais voir l'exercice. Des fois je rapprochais les lignes.

Quand on arrive proche des contraintes de gestion, c'est là qu'on voit la différence entre le
réel et le simulé. Mais quand on a une année très sèche, si vous allez voir les figures, quand le
niveau, disons descendait une année, je ne sais pas, 99, était sèche, le niveau estival descend
4005 très bas. La simulation du scénario M ou l'observé si la courbe est à la même place.

C'est quand on a des fenêtres de gestion différente, on approche de ça, c'est là que les
courbes varient. Mais justement, comme monsieur l'explique, c'est une simulation. Ce n'est pas la
réalité, c'est une simulation en fonction de contraintes différentes. Donc, on a des courbes
4010 différentes. C'est pour ça qu'on voyait s'ils peuvent monter le niveau un peu plus élevé à 17, bien
dans le scénario simulé, ça veut dire qu'ils ont pris une décision, vu qu'ils ont plus de marche de
manoeuvre, ils ont décidé de ne pas ouvrir des pelles à la petite décharge ici, en disant : « J'ai de
la place. Ça fait que je laisse monter l'eau. » Mais si j'étais pris à 16.5 j'aurais ouvert la pelle pour
ne pas dépasser 16.5, mais comme je peux monter au-delà de 16.5, ça veut dire je n'ouvre pas la
4015 pelle. Je laisse la pelle fermée.

Donc, ça donne une différence, c'est ce qu'on doit comprendre. Quand monsieur Larouche
prend la décision, bien il n'ouvre pas une pelle à la petite décharge. Alors que dans la réalité il
l'avait ouvert, disons en 2014. Mais maintenant, vu qu'ils ont de la place, ils ne l'ouvrent pas.
4020 Donc, ça retient l'eau dans le Lac Saint-Jean. C'est pour ça qu'on a une différence entre les deux.
Je résumerais ça comme ça.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

4025 Ça répond très bien, ça répond très bien. Je sais que c'est complexe, c'est très complexe,
mais je voulais savoir d'où provenait la ligne. Alors là, c'est une façon de voir de quelle façon on
aurait géré si jamais on avait été dans la situation puis on voulait appliquer ça comme ça. C'est ce
que je comprends.

4030 **LE PRÉSIDENT :**

4035 On retient, monsieur Larouche l'a spécifié, on n'est pas sûr à 100% que le gestionnaire aurait exactement fait ça, mais on essaie de repenser, à moins que ce soit monsieur Larouche lui-même qui a fait la gestion en 2014.

Mais il faut se placer dans un contexte qu'il y a une petite incertitude quand même quand on approche des contraintes de gestion.

4040 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Alors, ça répond très bien. Une très courte question pour confirmer la chose.

LE PRÉSIDENT :

4045 Allez-y.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

4050 L'annexe 1 niveau de gestion, le quadrillé qui a du vert dedans. J'aimerais savoir donc si c'est l'intention du promoteur de l'avoir inclus, qu'il soit inclus à l'intérieur du décret? Vous comprenez, c'est à ça qu'on réfère.

LE PRÉSIDENT :

4055 Oui. C'est une excellente question.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

4060 Puis j'aurais juste un point d'information pour vous. À Alma il existe une maison qui s'appelle la maison des bâtisseurs qui ont récupéré toutes les données, les boîtes de carton, l'étude Marsan, toutes les choses, il y avait des cassettes vidéos, tout ce qui avait été déposé lors du premier BAPE. Eux ont récupéré ça et ont ça ici à Alma. Je tenais à vous le signaler. Alors, on n'a pas besoin d'aller courir à Montréal.

4065 **LE PRÉSIDENT :**

4070 C'est très bon à savoir. Si vous êtes capable de fournir l'adresse, on pourrait faire une vérification et à ce moment-là on pourrait publier l'adresse. En tout cas, on fera une vérification avec eux pour être sûr qu'ils veulent que des gens viennent, pour être certain. Mais effectivement, il peut y avoir un intérêt à publier l'adresse ou si c'est consultable. C'est bon à savoir. Je vous remercie.

4075 C'est une bonne question. La question qu'est-ce qui serait mis dans le décret. Mon collègue, c'était monsieur Renaud tout à l'heure. Je ne me souviens plus qui de vous deux a demandé justement, en 86 il y a eu une entente entre autres qui a été signée. J'aimerais ça en profiter justement, en rapport avec cette entente-là, pourquoi l'entente était nécessaire. Pourquoi pas directement le décret.

4080 Monsieur Rochon, est-ce que vous êtes en mesure d'expliquer pourquoi une entente était nécessaire. On pourrait peut-être aussi aller avec monsieur Gauthier. Mais est-ce que c'est en rapport avec les droits de 1705, donc les droits de 1922 qu'une entente était nécessaire avant de confirmer le décret. Monsieur Rochon?

4085

M. YVES ROCHON :

4090 Il faudrait que je vérifie exactement pourquoi. C'est sûr que le décret sur le programme a toujours... Ce qu'on regarde c'est un programme de stabilisation. On ne parle pas de niveau d'eau. Ce n'est pas un projet de barrage qui a été autorisé. C'est un programme de stabilisation.

4095 Et à l'époque peut-être pour s'assurer que le mode de fonctionnement, quand on écrivait des décrets à l'époque, pour s'assurer que les niveaux étaient quand même considérés pour ne pas se faire prendre le gouvernement en se disant : « Bien, si j'impose des niveaux dans un décret, je pourrais me faire dire : Bien, tu n'as pas le droit, parce que tu fais la gestion de barrage. » Ils ont convenu de faire une entente.

4100 Il faut dire aussi qu'il y avait un climat social qui est différent. Il y a plusieurs éléments qui peuvent expliquer ça, mais du point de vue juridique, je peux valider à la source.

LE PRÉSIDENT :

4105 C'est peut-être... parce que ma perception est différente de ce que vous venez d'expliquer. Ma perception c'est si le gouvernement imposait unilatéralement dans un décret des niveaux, est-ce que le promoteur pouvait considérer que c'est une atteinte à ses droits consentis à 1922. Donc, je pense que c'est une question qui est importante à vérifier pour donner la bonne réponse.

4110 Si j'ai tort, il n'y a pas de problème. Mais ma perception actuellement c'est que l'entente était requise à cause des droits que Rio estime avoir. En tout cas. Si j'ai tort, il n'y pas de problème, vous nous le direz.

M. YVES ROCHON :

4115 Mais je pourrais ajouter effectivement que si on le mettait en condition comme telle, on pourrait avoir cette problématique-là. Mais là, actuellement, c'est un engagement du promoteur. Donc, la vision est différente. C'est lui qui le dépose comme étant un engagement. Ça fait que cette vision-là est quand même différente sur le plan juridique comme tel.

4120 **LE PRÉSIDENT :**

4125 J'aimerais ajouter aussi que dans les mandats que j'ai faits au BAPE depuis plusieurs années, c'est la première fois que je suis dans une situation, c'est un mandat qui est différent de tous les mandats que j'ai pu faire jusqu'à maintenant. Pourquoi? Parce que c'est un programme de stabilisation, mais qui est rattaché à la gestion d'un lac.

4130 Ce que j'en comprends encore une fois, c'est si le décret n'est pas reconduit au 31 décembre prochain, ou il y avait un décret de refus du programme de stabilisation, ce que je comprends c'est que Rio Tinto continue à opérer, à exploiter les niveaux d'eau, exploiter les barrages, les centrales. Sauf que le décret ce n'est pas un projet normal, c'est un projet de stabilisation, mais il est requis à cause des activités qu'il y a autour du lac, suite des décisions de Rio Tinto pour gérer le niveau d'eau de telle façon. Donc, on n'a pas un projet normal.

4135 Donc, c'est pour ça, c'est important de confirmer pourquoi il y a entente dans un contexte qu'on n'est pas un projet normal. À ce que je comprends, monsieur Gauthier pourra confirmer ce que je dis, mais s'il n'y a pas de décret... Disons, que vous décidez dans le nouveau décret une période d'un an, puis on est au 1^{er} janvier 2018, il n'y a pas de décret. Monsieur Gauthier, qu'est-ce qui arrive le 1^{er} janvier pas de décret?

4140 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

4145 On continue d'opérer les centrales et tous travaux de stabilisation devra faire l'objet d'une demande de projet spécifique pour chacun des travaux. Alors, que présentement on fait des demandes d'autorisation, mais qui prennent en compte le décret et qui offre, on va dire, un certain catalogue de travaux qui ne requière pas d'étude d'impact relié aux travaux à la pièce. Mais si on se retrouve sans décret, on continuerait à opérer les centrales et selon le mode de gestion actuel, et on demanderait dans le cas de problématique d'érosion, des demandes à la pièce et ça serait

4150 au ministère de nous émettre des directives pour savoir qu'est-ce qu'on doit émettre comme étude pour être capable d'obtenir éventuellement des certificats d'autorisation.

Donc, ça ferait en sorte d'allonger de manière très, très, très significative le délai de réalisation de travaux.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

Par exemple le cas de la Belle Rivière. Avec les figures qu'on montrait, selon la réglementation, les superficies touchées c'est au-delà de cinq millimètres/carré. Donc, ça serait requis une étude d'impact spécifique. Donc, ça veut dire si vous aviez attendu d'avoir le décret actuel pour faire une étude d'impact, c'est-à-dire que ça aurait été une autre audience publique qui aurait reparti après celle qui est actuellement. Donc, on aurait pu avoir même des délais au-delà de 2019, c'est ce que je comprends, si on allait à la pièce.

4160 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

4165 Si par exemple on avait continué à travailler sur le problème d'érosion de ce secteur-là, et qu'on aurait proposé une solution, on va dire dans le cadre du nouveau décret, considérant l'ampleur des travaux il aurait fallu déposer, on aurait déposé une demande de projet. On aurait reçu une directive et on aurait enclenché tout le processus d'évaluation environnementale tel que le ministère de l'Environnement, le MDDELCC le demande, Monsieur le Président.

4170 **LE PRÉSIDENT :**

4175 Alors, Monsieur Rochon, donc vous voyez l'importance de confirmer pourquoi il y a entente, pour revenir à la question de monsieur O'Bomsawin. Donc, ce que je comprends dans l'entente de 86, c'était les niveaux, on était très près des niveaux qui étaient proposés par la commission à l'époque. Il y a eu des petites nuances, même qui avaient été rajoutées sur le niveau minimal puis des pourcentages, mais essentiellement, on voyait des niveaux qui étaient véhiculés d'avance. Ce que je comprends ils ont fait l'objet d'une entente d'engagement de la part du promoteur. Vous avez inséré ça au décret. C'était les engagements disons volontaires du promoteur, qui vous satisfaisaient pour émettre un décret.

4180 Donc, c'est pour ça la notion de l'entente. Et ce tableau-là actuellement, est-ce que c'est le même modèle qui serait retenu pour le prochain décret? Donc, si vous pouvez aussi répondre à cette question-là, faire les vérifications.

4185

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4190 Peut-être juste mentionner, Monsieur le Président, que notre intention à nous c'est que ça soit, la description du modèle de gestion tel qu'il est libellé là, qui prévaudrait dans notre cas. C'est notre demande à nous.

LE PRÉSIDENT :

4195 C'est ce qu'on comprend. Donc, le promoteur propose, le gouvernement dispose. Donc, ce qu'on comprend c'est que le gouvernement peut dire : « Non. Ça ne m'intéresse pas. Pas de décret. » Donc, le promoteur peut faire des modifications qui vont satisfaire le gouvernement, mais ce n'est pas le gouvernement qui va imposer les nouveaux niveaux, c'est au promoteur de proposer des choses qui sont acceptables par le gouvernement. Donc, ça aussi, c'est en nuance. 4200 Donc, on verra qu'est-ce qui sera autorisé bien entendu, mais pour l'instant, le promoteur nous dit : « Ce que je veux proposer maintenant, c'est ça. » Ce qu'il voulait proposer il y a quelque mois c'était le scénario A ou le statu quo.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

4205 Ça répond très bien, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

4210 Très bien, je vous remercie. Étant donné l'heure, donc on a 22 h 30, nous, nous allons poursuivre les travaux demain à compter de 13 h. J'ai quelques personnes qui sont inscrites. Mais je ne suis pas capable d'essayer de passer tout le monde, parce qu'on finirait probablement largement au-delà de 23 h. Alors, l'heure est tardive. Je conserve les noms des gens qui sont ici. 4215 Je vais les appeler demain après-midi, sinon demain soir. Alors, on verra en fonction des participants. Mais normalement, on peut anticiper encore un certain intérêt pour venir poser des questions de la part du public.

4220 Normalement on devrait siéger demain soir également. Peut-être finir plus tôt. On a beaucoup moins de monde qui vient. Mais si personne ne venait demain après-midi la commission pourrait décider vers la fin de l'après-midi de ne pas siéger demain soir. Mais j'anticipe que les gens vont venir, mais il y a toujours la possibilité, parce que la commission, quand l'annonce a dit : « Nous commençons les travaux, c'était mardi passé, on poursuit les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. » Mais il faut qu'il y ait une participation 4225 publique. C'est important demain. Sinon, si nous on vide toutes nos questions demain après-midi

parce qu'il n'y a pas de participation du public, mais ça pourrait arriver qu'on termine l'audience demain après-midi, mais comme je vous l'ai dit, c'est parce qu'offre l'option aussi aux gens de nous envoyer des questions par écrit jusqu'à lundi de la semaine prochaine.

4230 Donc, je demande la collaboration des gens, mais j'anticipe quand même que les gens vont venir poser des questions demain après-midi et on verra.

4235 Madame Paquin, me rappelle, il y a des petits sondages qui sont sur les chaises, s'il vous plaît, si vous voulez bien les remplir. Madame Paquin, trouve que le taux de réception des sondages est trop bas. Alors, il faut que j'insiste un peu sur les sondages.

Alors, je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 MAI 2017 À 13 H

4240

4245

4250

4255

4260

4265

4270

4275

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la visioconférence et de l'audio mis à ma disposition, le tout selon la loi.

4280

ET J'AI SIGNÉ :

Cindy Lavertu

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels